

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2015.

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
MM. A. PERPETE, A.BALON, J-M. TRIFFAUX, Mme A-C. GOFFINET-BEKAERT,
M. K. MITRI, Echevins;
MM.G. MEDINGER, A. EVEN, Mme M.-Th. DENIS-TRUM, MM. G.SCHUSTER,
R.MULLER, M.B.DAXHELET, Mme M.CHARLIER-GUILLAUME, M.M. X.KROELL,
D.LAFORGE, Mme I.CHAMPLUVIER, M.M.SAINLEZ, M.H.MANIGART, Melle
P.SCHMIT, M. L.TURBANG, Mme M. WILLEMS, M.M.Y.SCHOPPACH,
J.DECHAMBRE, et M. LAQLLI, Conseillers;
Melle M. NEUBERG, Présidente du C.P.A.S.;
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

+ + +

M. le Président ouvre la séance publique à 19 heures et 09 minutes.

+ + +

1. Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du vingt-neuf septembre 2015.

2. Administration générale : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 24 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Capucins, 15 à Arlon en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 30 septembre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 24 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Sainte-Croix, n°34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un chargement et déblayage d'arbuste coupés, pour la période du mercredi 30 septembre 2015 de 06h00 à 19h00.
- Le 24 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, à partir du n°25 au n°29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de Châssis immeuble rue des Carmes, 10 à Arlon, pour la période du jeudi 29 octobre 2015 à 07h00 au vendredi 30 octobre 2015 à 20h00.
- Le 24 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Porte Neuve, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du mercredi 30 septembre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 25 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur quatre emplacements rue Léon Castilhon en face de la ruelle Darche (hauteur du chantier) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation du bâtiment Avenue Nothomb à Arlon (livraison de béton), pour la période du lundi 28 septembre 2015 à 12h00 au mardi 29 septembre 2015 jusque 16h00 (1 jour occupation entre ces deux dates).
- Le 25 septembre 2015 : pour réglementer la circulation et le stationnement

des véhicules à l'avenue J.B. Nothomb, 69 à Arlon, (trottoirs et parking) du 01.10.2015 au 09.10.2015, à Arlon-Toernich, 145 (traversée de voirie), du 02.10.2015 au 09.10.2015, à Arlon, rue de Diekirch, 149 - nouveau raccordement fosse et trottoirs, du 02.10.2015 au 09.10.2015, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de gaz pour le compte d'Ores.

- Le 25 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la Place Camille Cerf, n°3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 26 septembre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 25 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 5 (1 emplacement) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de menuiseries (pose d'un manitou sur le trottoir), pour la période du lundi 28 septembre 2015 de 08h00 à 19h00.
- Le 25 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation (empiètement sur la moitié de la route) à la rue du Dispensaire à hauteur du n° 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du bétonnage de la dalle, pour la période du 28 septembre 2015 de 12h00 à 14h00.
- Le 28 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la place Léopold (côté parc - sur un rayon de 5 mètres tout autour du char), en raison d'assurer le bon déroulement de la restauration du char de la Place Léopold, pour la période du dimanche 04 octobre 2015 à 07h00 au lundi 05 octobre 2015 à 19h00.
- Le 28 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur quatre emplacements avenue Nothomb, 69 (hauteur du chantier) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation du bâtiment, pour la période du lundi 28 septembre 2015 à 07h00 et le mardi 29 septembre 2015 jusque 16h00.
- Le 28 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur quatre emplacements avenue Nothomb, 69 (hauteur du chantier) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation du bâtiment, pour la période du lundi 28 septembre 2015 à 07h00 et le mardi 29 septembre 2015 jusque 16h00.
- Le 28 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules suivant l'avancement du chantier à la rue Léon Castilhon, rue du Gazomètre, place des Fusillés et rue Zénobe Gramme à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée pour pose de câbles pour le compte de VOO -TECTEO, pour la période du 05 octobre 2015 à 07h00 au 06 novembre 2015 à 18h00.
- Le 29 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Goffaux, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des véhicules rue Goffaux, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de bois pour la période du dimanche 04 octobre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 29 septembre 2015 : pour réglementer le chantier rue des Faubourgs, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un changement de vitrine pour la période du lundi 05 octobre 2015 de 07h00 à 18h00.
- Le 29 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, n°52 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 02 octobre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 29 septembre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Marquisat, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux du belvédère de l'église Saint-Donat (+ déplacement d'une grue),

pour la période du samedi 03 octobre 2015 durant la matinée de 07h00 à 13h00.

- Le 29 septembre 2015 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue Molitor (parking de l'ancien site Molitor), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux sur l'arrière d'une résidence Avenue Nothomb (enlèvement d'une pelle mécanique sur le parking de l'ancien site du mess des officiers), pour la période du mercredi 30 septembre 2015 de 12h00 à 17h00.
- Le 29 septembre 2015 : pour régler le stationnement des véhicules pour le stationnement d'une camionnette en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de changement de fenêtres et portes, pour la période du jeudi 1^{er} octobre 2015 de 08h00 au mardi 06 octobre 2015 à 18h00.
- Le 30 septembre 2015 : pour régler la circulation des véhicules à la rue du Marché-au-Beurre, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 01 octobre 2015 de 15h00 à 18h00.
- Le 30 septembre 2015 : pour régler le stationnement des véhicules au 17, rue de la Poste à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de revêtement de sol organisé par Werysol sprl pour la période du mercredi 30 septembre 2015 à 07h00 au mercredi 07 octobre 2015 à 18h00 (interruption samedis et dimanches).
- Le 30 septembre 2015 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 03 octobre 2015 de 07h00 à 18h00.
- Le 30 septembre 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Porte Neuve, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de bois pour la période du samedi 03 octobre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 02 octobre 2015 : pour régler la circulation des véhicules à la rue d'Habergy à Udange, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée en accotement et voirie pour pose de câbles pour le compte de PROXIMUS, pour la période du 05 octobre 2015 à 07h00 au 30 octobre 2015 à 18h00.
- Le 02 octobre 2015 : pour régler le chantier à la rue Michel Hamélius, 92 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un camion-grue, pour la période du 01 octobre 2015 à 07h00 au 23 octobre 2015 à 18h00.
- Le 02 octobre 2015 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue Nicolas Berger, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du démontage, livraison et placement d'une cuisine par Mme HARDY, pour la période des 09, 12 et 13 octobre 2015 de 08h00 à 18h0.
- Le 02 octobre 2015 : pour régler le chantier rue du Musée n°32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un échafaudage pour peinture de façade par M. Mendonça Marco, pour la période du dimanche 04 octobre 2015 de 07h00 au samedi 10 octobre 2015 à 19h00.
- Le 02 octobre 2015 : pour régler le stationnement et le chantier à la rue de la Caserne (côté latéral gauche 70 mètres) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage pour rénovation toiture Caserne Léopold (chantier pour ville d'Arlon), pour la période du 02 octobre 2015 à 20h00 au 18 décembre 2015 à 20h00.

- Le 02 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Bruyère à hauteur du n°23, route de Bouillon en raison d'assurer le bon déroulement d'enfoncement de la chaussée pour la Ville d'Arlon (sécurisation des lieux), pour la période du 02 octobre 2015 à 07h00 jusqu'à la fin des travaux.
- Le 02 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Tanneries, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du mardi 13 octobre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 02 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Porte Neuve, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 07 octobre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 02 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Francq, n° 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose de châssis par Mme Cécile STERNON, pour la période du lundi 05 octobre 2015 à 07h00 au mardi 06 octobre 2015 à 18h00.
- Le 06 octobre 2015 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Bastion, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 05 octobre 2015 de 10h00 à 12h00.
- Le 06 octobre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de Seymerich (au croisement avec l'avenue du 10^{ème} de ligne) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une pose de grue mobile (travaux d'entretien au niveau des antennes TELECOM) Traffic Signs de Beverlosesteenweg, pour la période du vendredi 09 octobre 2015 de 07h00 à 19h00.
- Le 06 octobre 2015 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à l'avenue de Mersch, 257 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie pour raccordement gaz, pour la période du 08 octobre 2015 à 07h00 au 16 octobre 2015 à 18h00.
- Le 06 octobre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la route de Longwy, 594 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 09 octobre 2015 de 08h00 à 17h00.
- Le 06 octobre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue du Goldberg, 45B à Sampont, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 16 octobre 2015 de 08h00 à 17h00.
- Le 06 octobre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de la Papeterie, 5 à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 05 octobre 2015 de 08h00 à 17h00.
- Le 06 octobre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules au Chemin de Weyler, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 08 octobre 2015 de 08h00 à 17h00.
- Le 06 octobre 2015 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Bastion, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'échafaudage pour la construction d'un immeuble pour le compte de M. Luc BODART, pour la période du 06 octobre 2015 à 18h00 au 16 octobre 2015 à 18h00.
- Le 06 octobre 2015 : pour réglementer la circulation et le stationnement

des véhicules à la rue du Bastion et rue du Marquisat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de matériaux pour la construction d'un immeuble pour le compte de M. Luc BODART, pour la période du 06 octobre 2015 au 16 octobre 2015 à 18h00.

- Le 06 octobre 2015 : pour réglementer le chantier à l'avenue du 10^{ème} de Ligne, 78 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du lissage de la dalle en béton du parking situé derrière la haute école Hennalux (Ancienne Caserne Callemeyn), pour la période du lundi 12 octobre 2015 au mardi 13 octobre 2015.
- Le 06 octobre 2015 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Bastion en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement organisé par Mme HUGOT Renée, pour la période du samedi 10 octobre 2015 de 10h00 à 14h00.
- Le 07 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Frassem, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réparation d'égouttage par l'entreprise Terra Gaume, pour la période du 07 octobre 2015 à 07h00 au 09 octobre 2015 à 18h00.
- Le 08 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur le parvis de l'église Saint-Martin à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la cérémonie funéraire de M. CARRARA, pour la période du jeudi 08 octobre 2015 de 09h00 à 11h00.
- Le 07 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules 15, avenue du 10^{ème} de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement organisé par Mme DART, pour la période du mardi 13 octobre 2015 de 07h00 à 20h00.
- Le 07 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de la Poste à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un camion-grue pour le chantier de rénovation de toiture de la Poste d'Arlon, pour la période du 09 octobre 2015 à 07h00 au 21 octobre 2015 à 18h00.
- Le 08 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Général Molitor à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un camion grue pour le chantier de rénovation de voiture de la Poste d'Arlon par l'entreprise Vitrerie Decker, pour la période du 09 octobre 2015 de 08h00 à 15h00.
- Le 08 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 58 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un dépannage organisé par Mme BOUCHMAL, pour la période du vendredi 09 octobre 2015 de 08h00 à 16h00.
- Le 08 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Frassem à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réparation d'égouttage par l'entreprise Terra Gaume, pour la période du 08 octobre 2015 à 07h00 au 09 octobre 2015 à 18h00.
- Le 08 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules entre le Palais du Gouverneur et l'ancien Palais de Justice, en raison d'assurer le bon déroulement de l'exposition « VISION'ART », pour la période du jeudi 15 octobre 2015 à 13h00 au vendredi 16 octobre 2015 à 18h00.
- Le 08 octobre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules dans diverses artères à Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'un cortège Halloween dans les rues de Bonnert, pour la période du samedi 24 octobre 2015 de 18h00 jusqu'à la fin de l'événement.

- Le 08 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Seymerich, de la rue de la Caserne à l'avenue du 10^{ème} de Ligne à Arlon, en raison de la pose de câbles HT et BT pour le compte d'Ores, pour la période du 12 octobre 2015 à 07h00 au 30 octobre 2015 à 18h00.
- Le 08 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Ruisseau à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du bal de la fête qui se déroule à Waltzing, pour la période du samedi 24 octobre 2015 à 20h00 au dimanche 25 octobre 2015 à 03h00 du matin.
- Le 08 octobre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue de la Posterie et rue de l'Hydrion à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'aménagements d'un rond-point pour la période du 12 octobre 2015 à 07h00 au 04 décembre 2015 à 18h00.
- Le 09 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Netzer au niveau du n°23 au n°29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un contrôle ceinture de sécurité à la sortie de l'école, organisé par la police d'Arlon, le 09 octobre 2015 : pour la période du vendredi 09 octobre 2015 de 15h00 à 17h00.
- Le 09 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans les rues du village de Waltzing à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la randonnée en VTT de Waltzing, pour la période du dimanche 18 octobre 2015 de 07h00 jusque 15h00.
- Le 09 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans les rues du village de Waltzing à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la randonnée en VTT de Waltzing, pour la période du dimanche 18 octobre 2015 de 07h00 jusque 15h00.
- Le 09 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Capucins, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 13 octobre 2015 de 08h00 à 10h00.
- Le 09 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs n°11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un défilé de mode au magasin Schmit Beaufays Men, pour la période du vendredi 16 octobre 2015 à 19h30 jusqu'à fin du défilé.
- Le 09 octobre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules dans diverses artères de Sesselich, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'un cortège Halloween dans les rues de Sesselich, pour la période du 31 octobre 2015 de 17h00 jusqu'à fin de la manifestation.
- Le 12 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de la Gare à Arlon, (4 emplacements proches de la Gare près de l'arrêt bus), en raison d'assurer le bon déroulement de la venue de Saint-Nicolas, pour la période du samedi 28 novembre 2015 de 14h00 à 15h00.
- Le 12 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de maçonnerie pour la période du vendredi 16 octobre 2015 de 07h00 à 20h00.
- Le 12 octobre 2015 : pour réglementer le chantier avenue Paul Reuter, du n°49 à 51, en raison d'assurer le bon déroulement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement des véhicules de chantier, pour la période du 12 octobre 2015 de 07h00 à la fin des travaux prévus en novembre 2015 à 19h00.

- Le 12 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la place de l'Yser, 2 à Arlon et ru de l'Esplanade, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du mardi 13 octobre 2015 de 07h00 au mercredi 14 octobre 2015 à 19h00.
- Le 12 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 246 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 07 novembre 2015 de 07h00 à 19h00 pour le placement d'un camion et d'un monte-charge.
- Le 12 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Frassem, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de trottoir et voirie pour des problèmes d'éégouttage, pour la période du 09 octobre 2015 à 07h00 à fin de travaux.
- Le 12 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'une chape isolante polyuréthane, pour la période du mardi 13 octobre 2015 de 07h00 à 20h00.
- Le 12 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du 25 Août à Arlon, le long de la façade du Palais de Justice du Gouverneur, en raison d'assurer le bon déroulement d'une enquête d'opinion pour la période du vendredi 23 octobre 2015 de 11h00 à 14h00.
- Le 12 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur le trottoir de l'avenue J.B. Nothomb, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 10 octobre 2015 de 08h00 à 17h00.
- Le 12 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Paul Reuter, 1 (20 mètres) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la Banque BNP PARIBAS FORTIS, pour la période du 12 octobre 2015 de 07h00 jusqu'au 15 novembre 2015 à 20h00.
- Le 12 octobre 2015 : pour réglementer le chantier à l'avenue Paul Reuter du n°49 au n°51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement des véhicules de chantier pour la période du 12 octobre 2015 de 07h00 jusqu'à la fin des travaux prévus en novembre 2015 à 19h00.
- Le 13 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la place du Lieutenant Callemeyn, 5, boîte 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 31 octobre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 13 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Francq, n°28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mercredi 14 octobre 2015 de 08h00 au jeudi 15 octobre 2015 à 18h00.
- Le 13 octobre 2015 : pour réglementer le chantier à la rue du Musée, n° 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un échafaudage pour peinture de façade, pour la période du lundi 12 octobre 2015 à 07h00 au dimanche 18 octobre 2015 à 19h00.
- Le 13 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Semois, 72 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un conteneur par Monsieur DIAS GONCALVES, pour la

période du mercredi 14 octobre 2015 de 07h30 au jeudi 15 octobre 2015 à 20h00.

- Le 13 octobre 2015 : pour interdire le passage des promeneurs et des véhicules dans les bois de Clairefontaine, Barnich, Sterpenich, Waltzing et Dackelt, les chemins de Clairefontaine, accès au bois de Waltzing, du Lingenthal, de Steinfort, au barrage de Langheck et Chaussée Romaine à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de diverses battues, pour la période des 17.10.2015, 31.10.2015, 11.11.2015, 21.11.2015, 05.12.2015, 06.12.2015, 12.12.2015, 13.12.2015, 19.12.2015, 20.12.2015, 26.12.2015, 27.12.2015, 30.12.2015.
- Le 13 octobre 2015 : pour réglementer le chantier et la circulation des véhicules à l'avenue Général Patton entre le n° 158 et le n° 166 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de tranchée en trottoir pour un raccordement gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 21 octobre 2015 à 07h00 au 03 novembre 2015 à 18h00.
- Le 14 octobre 2015 : pour réglementer le chantier rue Paul Reuter au niveau du n° 23, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la réhabilitation de la maison de l'énergie à Arlon, pour la période du 1^{er} novembre 2015 de 07h00 jusqu'au 1^{er} décembre 2015 à 18h00.
- Le 14 octobre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules pour la période du 27 octobre 2015 à 07h00 au 30 octobre 2015 à 18h00 et le stationnement des véhicules rues des Martyrs au niveau du n° 9 pour la période du 19 octobre 2015 à 08h00 au 05 novembre 2015 à 17h00, en raison de la pose d'un échafaudage pour la rénovation de l'ancien immeuble Goebles (rénovation poutres métalliques en façade).
-
- Le 14 octobre 2015 : pour réglementer la circulation des véhicules à Arlon, rue des Martyrs au niveau du n°9, pour la période du 27 octobre 2015 à 07h00 au 30 octobre 2015 à 18h00, et le stationnement des véhicules rue des Martyrs au niveau du n°9, pour la période du 19 octobre 2015 à 08h00 au 05 novembre 2015 à 17h00, en raison de la pose d'un échafaudage pour la rénovation de l'ancien immeuble Goebels (rénovation poutres métalliques en façade).
- Le 14 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules sur l'entièreté de la Place des Chasseurs Ardennais et sur une partie de la rue de la Caserne en raison d'assurer le bon déroulement d'élagage d'arbres bordant la Place des Chasseurs Ardennais, pour la période du lundi 02 novembre 2015 et mardi 03 novembre 2015 de 06h00 à 20h00.
- Le 14 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison organisée par Mme MERLIN Nadège, pour la période du jeudi 22 octobre 2015 de 16h00 à 22h00.
- Le 14 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la place du Lieutenant Callemeyn, 5, boîte 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 31 octobre 2015 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 17 octobre 2015 de 08h00 à 19h00.
- Le 14 octobre 2015 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue Léon Castilhon, 29 à Arlon, (prison d'Arlon), en raison d'assurer le

bon déroulement des travaux de mesurage (pose d'un élévateur), pour la période du jeudi 15 octobre 2015 de 10h00 à 14h00.

- Le 15 octobre 2015 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Beau-Site à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de remplacement de conduite d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 16 octobre 2015 à 07h00 au 20 novembre 2015 à 18h00.
- Le 15 octobre 2015 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Semois, 72 en raison des travaux de pose d'un conteneur par M. DIAS GONCALVES pour la période du mercredi 14 octobre 2015 de 07h30 au vendredi 16 octobre 2015 à 20h00.
- Le 15 octobre 2015 : pour régler la circulation et le stationnement des véhicules rue Zénobe Gramme, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un échafaudage pour travaux de toiture pour la période du 19 octobre 2015 à 07h00 au 1^{er} novembre 2015 à 19h00.
- Le 15 octobre 2015 : pour régler le chantier à la rue Paul Reuter au niveau du n°23, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la réhabilitation de la maison de l'énergie à Arlon, pour la période du 1^{er} novembre 2015 de 07h00 jusqu'au 1^{er} décembre 2015 à 18h00.
- Le 20 octobre 2015 : pour régler le stationnement et la circulation en vue d'assurer l'application du règlement complémentaire du roulage, dans le cadre du projet Plan de marquage SUL, à partir du mardi 13 octobre 2015 à 07h00 jusqu'à fin des travaux de marquage.

3. Administration générale : Présentation de la situation sanitaire dans les crèches communales.

+ + +

Madame la Conseillère Joëlle DENIS entre en séance.

+ + +

Monsieur TRIFFAUX annonce que trois familles ayant un enfant fréquentant les crèches communales ont été touchées durement par la bactérie *Escherichia Coli* et que deux enfants sont hospitalisés depuis plusieurs semaines. Il ajoute qu'à sa connaissance ils ne sont à présent plus en soins intensifs. Il s'agit d'une petite fille âgée de deux ans et demi qui était à la GRIBOUILLE (près de la gare), et d'un petit garçon de quatre ans et demi qui n'était plus à la crèche mais qui est le grand frère d'un enfant qui fréquentait la BOITE A MALICES (rue des Déportés).

Il précise qu'en faisant l'historique, cette affaire n'est pas considérée comme une épidémie, le Ministère de la santé considère que ce sont des cas isolés. Dans un souci d'information il désire porter à la connaissance du Conseil communal, les événements suivants :

« Le lundi 24 août, un peu avant neuf heures du matin, un papa a déposé son enfant malade à la GRIBOUILLE. L'enfant avait été malade durant le week-end et avait passé une mauvaise nuit. Au bout d'une demi-heure, vers neuf heures trente, la puéricultrice en charge de l'enfant a pris la décision d'appeler la maman à son domicile afin qu'elle vienne rechercher son enfant et qu'elle consulte un pédiatre. En effet, la puéricultrice, dont je salue la réaction, avait observé des signes de déshydratation, notamment de persistance du pli cutané. L'enfant n'est plus venu à la crèche à partir de ce moment-là.

Trois jours plus tard, le jeudi 27 août, la crèche apprendra pas le papa que l'enfant a été hospitalisé pour déshydratation et que l'infection pourrait être provoquée par une bactérie bovine. Le papa interroge alors sur les menus des mardis dix-huit et dix-neuf août (les deux jours précédents le 24 août durant lesquels l'enfant avait fréquenté la crèche). Il apparaît qu'au menu des ces deux journées il y a avait de la poule et du poisson comme apports protéinés. La crèche n'aura plus d'autres informations sur la maladie de l'enfant hormis quelques contacts généraux pour prendre de ses nouvelles. »

Monsieur TRIFFAUX ajoute que la crèche ne recevra aucun message d'un médecin, d'un hôpital ou administration, et précise également que dans cette crèche fréquentée par trente-six enfants, personne n'est tombé malade depuis (hormis les problèmes habituels rencontrés chez les enfants de cet âge). Il pense qu'on peut raisonnablement émettre l'hypothèse que l'origine du mal dont souffre cet enfant n'a rien à voir avec la crèche, même si nous demeurons ouverts à toutes les hypothèses.

Il poursuit en expliquant que le mercredi deux septembre (huit jours plus tard), un scénario du même genre se déroule à la BOÎTE A MALICES :

« Un enfant âgé de huit mois et demi présente du sang dans des selles liquides. La maman est appelée pour venir chercher l'enfant, un pédiatre est consulté et l'enfant est écarté quelques jours et réintègre la crèche le lundi sept septembre, avec un certificat médical à l'appui (le certificat indique la date d'éviction de l'enfant et la date à laquelle l'enfant peut rentrer à la crèche). Cet enfant va rester à la crèche du lundi sept septembre au mardi quinze septembre.

Mais le quinze septembre le Docteur JACQUINET, Médecin-Inspecteur à la cellule de surveillance des maladies infectieuses au Ministère de la Santé à Bruxelles, téléphone à la crèche. Ce médecin a été contacté par les Cliniques Universitaires Saint-Luc où sont hospitalisés à la fois l'enfant de la GRIBOUILLE et la sœur aînée de l'enfant qui était tombé malade le deux septembre à la BOÎTE A MALICES. Le docteur informe la crèche du dépistage d'un germe pathogène chez ces deux enfants, à savoir une bactérie de type E.COLI ; mais sans certitude car des tests sont encore en cours. Un lien entre les maladies de ces deux enfants est déclaré possible.

La crèche prend alors contact avec le médecin attaché aux crèches communales, et par son intermédiaire avec le pédiatre-conseil de l'ONE, pour connaître la procédure à suivre en matière de prévention pour les autres enfants et pour le personnel, ainsi qu'en matière d'information aux parents et aux différents utilisateurs du service. La réponse est qu'à ce stade aucune mesure ne doit être prise. A titre préventif, la directrice et l'équipe des puéricultrices effectuent une désinfection totale du service des bébés de la BOÎTE A MALICES, tandis que dans les autres structures une désinfection journalière est ajoutée à l'entretien quotidien, et les règles d'hygiène habituelles sont rappelées à tout le monde ».

Monsieur TRIFFAUX tiens à placer un petit bémol, il estime qu'à ce stade l'information aurait dû remonter au Collège communal, ou du moins à l'Echevin de la Petite Enfance, ce qui n'a pas été le cas. Il ajoute que Madame LEMPEREUR, Directrice des crèches et lui-même, ont convenu que cela ne se reproduirait pas.

Il poursuit ensuite en informant que le vendredi dix-huit septembre, un deuxième enfant fréquentant la BOÎTE A MALICES présente des selles diarrhéiques et que la maman est invitée à consulter son pédiatre. Il ajoute que la crèche va également prendre contact elle-même avec le pédiatre pour s'assurer qu'il y a bien eu une analyse de selles avec recherche E.COLI. Il dit que l'enfant se remettra mais qu'il ne réintègrera pas la crèche. Par contre cinq jours plus tard son grand frère, âgé de quatre ans et demi tombe malade à son tour et est hospitalisé puis transféré à Saint-Luc où il se trouve toujours aujourd'hui.

Monsieur TRIFFAUX précise qu'il avait pris connaissance de la maladie de cet enfant mais sans avoir de détails et sans faire de rapprochement avec les crèches car sa maman étant un agent communal, il a été amené à prendre des dispositions pour la remplacer afin de lui permettre d'accompagner son enfant malade à Bruxelles.

Il explique que c'est dans ce contexte que le vingt-neuf septembre, après la séance du Conseil communal, que Monsieur KROELL et lui-même échangeaient les informations en leur possession sur ce dossier. Il ajoute ensuite que dans les quarante-huit heures qui suivirent, les événements allaient se précipiter : Le trente septembre Madame LEMPEREUR lui fait part des éléments en sa possession et le jeudi premier octobre Monsieur TRIFFAUX est contacté par le Docteur SCHIRVEL Responsable de la cellule des maladies infectieuses à Bruxelles qui l'informe également de la situation et lui donne une vue d'ensemble en lui faisant part du caractère énigmatique de l'origine de ces cas. Il ajoute que si tout cela a un rapport avec la cuisine communale, comment expliquer que seulement deux ou trois enfants en sont malades, d'autant plus que ces enfants proviennent de structures différentes. Pour lui cela ne tient pas la route. Cependant, le Docteur SCHIRVEL et Monsieur TRIFFAUX conviennent lors de cet entretien qu'un appel à la vigilance, avec quelques recommandations, va être diffusé auprès de tous les parents d'enfants fréquentant les crèches communales. Cet appel à la vigilance a été rédigé le jour-même et distribué le lendemain dans toutes les crèches. Cet appel diffusé le deux octobre est à l'origine de l'intérêt des médias.

Il poursuit en expliquant qu'au même moment diverses investigations sont lancées dans l'espoir de découvrir la source du problème et que dans l'après-midi du deux octobre il est informé par l'AFSCA que le contrôle de la cuisine des crèches n'a rien révélé d'anormal. Par ailleurs, des prélèvements de selles de tous les enfants de la crèche LA BOÎTE À MALICES ont été effectués, et il en a été de même avec tous les membres du personnel de cette structure, ainsi que les puéricultrices 'volantes' et le personnel de la cuisine. Le dépistage systématique des enfants a permis de mettre en évidence un porteur sain de la bactérie et qui est jugée peu ou pas contaminant mais qui a tout de même été écarté. Il ajoute que les résultats des membres du personnel sont tous négatifs.

Monsieur TRIFFAUX poursuit en expliquant qu'à la crèche A PETITS PAS (rue de Sesselich), l'appel à la vigilance a permis d'identifier deux porteurs sains de la bactérie. Mais pour l'un des deux, identifié le quinze octobre, il s'agit d'une autre souche d'E.COLI, qui est sans danger et qui n'a pas de rapport avec les autres.

Il ajoute qu'en résumé, l'origine de cette bactérie n'est toujours pas connue et que cela reste un mystère qui remonte probablement à la fin août. Il précise qu'il ne faut pas exclure une origine externe et qu'il est possible qu'à la BOÎTE A MALICE un enfant ai pu en contaminer un autre. Il ajoute qu'on ne saura probablement jamais exactement l'origine. Par contre il dit qu'il faut continuer à demeurer très attentifs et il invite les parents à l'être également. Il annonce aussi qu'un deuxième courrier a été distribué dans une crèche pour couper court à des rumeurs qui se développaient.

Monsieur TRIFFAUX pense que les puéricultrices ont bien réagi dans tous les cas recensés et qu'elles l'ont fait avec diligence, ce qui a peut-être permis d'éviter le pire à certains enfants. Il salue leur professionnalisme et les remercie, tout comme le personnel de nettoyage et de la cuisine des crèches. Il remercie également Madame LEMPEREUR qui dirige toute cette équipe. Il espère vraiment que les deux enfants encore hospitalisés vont se remettre et que les séquelles disparaîtront à la longue. Au nom du Collège communal il tient à témoigner toute notre compassion aux familles éprouvées.

Monsieur MITRI confirme qu'il s'agit bien là d'un problème qui touche la santé publique et que les règles ont été bien suivies. Il a lui-même eu la confirmation par les inspecteurs de la santé publique que toutes les démarches ont été réalisées. Il restera toujours à déterminer le point d'origine mais cela sera très difficile.

Il ajoute qu'au point de vue de la population il est important d'informer et de faire passer des messages concernant la prévention. Il faut savoir que ce sont des cas qui sont très malheureux, mais heureusement très rares, dans le groupe des enfants ou des adultes très âgés qui peuvent être atteints par cette bactérie, qui généralement, à nonante pourcent des cas passe sans aucun problème. Mais dix pourcent peuvent être atteints et à ce moment-là, l'atteinte est grave.

Il rappelle encore que la prévention est importante dans toutes les collectivités et la Commission de la santé se penche là-dessus pour organiser au printemps prochain une séance 'tout public' pour informer la population à propos de cette épidémie qui peut naître. Il ajoute qu'il y a quelques années le Luxembourg et l'Allemagne ont été atteints. Mais précise bien qu'à ce stade nous n'en sommes pas à l'épidémie.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présent, prend acte.

4. Travaux communaux : Déplacement de 2 préfabriqués situés sur le site de l'ancienne école de Sterpenich

*** lot 1 'Déplacement du module A vers l'école de Freylange'**

*** lot 2 'Déplacement du module B vers l'école de Heinsch'.**

Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS introduit le point et précise que Monsieur l'Echevin BALON espère obtenir à l'adjudication des prix moins importants que ceux qui sont repris dans la note.

Monsieur BALON explique qu'il reste un ensemble de préfabriqués sur le site de Sterpenich qui est maintenant désaffecté puisque la nouvelle école de Barnich-Sterpenich est ouverte depuis quelques mois. Il précise que sur cet ensemble de préfabriqués, deux peuvent être récupérés. Avec Monsieur l'Echevin TRIFFAUX, ils envisagent d'implanter le préfabriqué à quatre classes sur le site de Heinsch. Il explique que sur le site de Heinsch la première phase des travaux a été faite, et qu'il s'agissait de la phase d'extension, pour ensuite attaquer la phase de rénovation. Il confirme qu'ils auront alors besoin de classes à ce moment-là et qu'elles vont s'y trouver. Il poursuit avec l'école de Freylange, où il manque un réfectoire et une cuisine, un préfabriqué pourra donc y être mis en attendant que l'on fasse 'en dur' cette cuisine et ce réfectoire.

Il précise qu'en ce qui concerne les coûts, qui lui semblent d'ailleurs fort élevés, l'estimation avait été de deux fois 69.000 euros, et non pas avec des chiffres de 109.000 et 123.000 euros.

Il explique que nous sommes pour le moment dans un contexte très particulier qui ne devrait, à son avis, pas durer car pour l'ensemble de ces trois réseaux la Communauté française a lancé un marché de type européen pour installer des préfabriqués principalement sur Bruxelles. Il s'agit d'un marché de 55 millions d'euros, et les trois seules firmes belges qui pouvaient y répondre ont répondu. Il ajoute que le seul problème est qu'elles ont bien du mal à garder les délais pour placer tous ces préfabriqués qui auraient dû être tous placés pour le 1^{er} septembre...on est très loin du compte. Il ajoute encore qu'elles ont très peu de marge de manœuvre pour s'occuper d'autres dossiers à d'autres endroits.

Monsieur BALON préfère attendre les résultats d'adjudication afin de voir s'ils sont toujours avec des montants semblables, et il proposerait dans ce cas au Collège et au Conseil d'attendre un peu que la conjoncture soit meilleure.

Monsieur MEDINGER souhaiterait savoir s'il n'est pas possible, vu les montants élevés, d'y intégrer également le déménagement du préfabriqué qui ne sert plus et qui est déposé provisoirement à Barnich sur la piste de pétanque et qui prive les joueurs de boules durant tout l'été.

Monsieur BALON répond qu'heureusement l'hiver arrive, et que ça va leur permettre d'avoir un peu de temps pour réagir à cette demande qui est tout-à-fait fondée. Il explique qu'ils sont toujours en tractation tant pour la partie primaire que pour la partie maternelle avec un certain nombre de riverains. Il informe qu'il devait y avoir une réunion hier mais qu'elle a été remise avec les notaires de l'entité pour trouver des accommodements avec des riverains qui veulent y faire des lotissements. Il explique qu'on a pris un peu de retard mais que le problème des préfabriqués de Barnich n'est pas oublié et qu'il faudra être patient.

Monsieur KROELL aborde la rénovation de l'ancien bâtiment de l'école de Heinsch et demande s'il y a déjà un échéancier avec une date de début ou si on voit plus ou moins vers quoi on va.

Monsieur BALON répond qu'un certain nombre des membres du Conseil lui posent régulièrement des questions concernant les différentes écoles, et qu'ici on change un peu de sujet, mais finalement on reste dans la problématique des bâtiments scolaires. Il explique que pour le dossier de Heinsch, les enfants sont très heureux d'être dans l'extension et que le préfabriqué de Sterpenich devrait arriver et permettre d'avoir un confort supplémentaire. Il ajoute que les abords de l'école sont en pleine restructuration comme d'ailleurs toute la traversée de Heinsch.

Il informe que la semaine prochaine aura lieu la dernière réunion avec l'auteur de projet et qu'il a bon espoir que le projet définitif soit présenté au Conseil communal de novembre ou de décembre. Il dit que nous avons déjà une promesse de subsides pour ce dossier de Heinsch et qu'il faudra retourner à Bruxelles pour essayer que cette promesse de subsides devienne une promesse ferme. Il dit que Monsieur BALON se rend de temps en temps à Bruxelles, il y était encore mardi passé, et bien qu'étant pensionné il préside encore pour l'ensemble de la Communauté française la Commission des Experts, ce qui lui permet de voir ce qui se passe dans les couloirs avec les trois autres réseaux. Il ajoute qu'il y a un certain nombre de bonnes nouvelles et qu'il y en a où il faudra être plus patient.

Il informe qu'on a une promesse de principe pour Freylange, pour une nouvelle cuisine et un réfectoire. Il ajoute qu'on a la même promesse de principe pour l'école du centre. Il explique que ce sont des dossiers qui peuvent être subsidiés à 88% et que ce sont deux excellentes nouvelles. On peut introduire les deux dossiers la même année, sur base des résultats d'adjudication mais cela lui paraît difficile quand on voit l'état actuel des finances de la Communauté française.

Il précise que le Collège en a beaucoup discuté avec M. TRIFFAUX et M. PERPETE (qui a la gestion du personnel de cuisine etc.). Il dit qu'ils vont essayer de présenter l'école du centre avec son réfectoire et sa cuisine en décembre ou en janvier, pour des travaux qu'on espère faire en 2017. Il dit qu'on se donne à ce moment-là deux années budgétaires, et qu'un peu plus tard, avec un décalage de six ou sept mois, ils feront la même chose pour Freylange mais ils essayeront plutôt de tenter le tout sur les années budgétaires 2017-2018.

Il rajoute que récemment ils ont eu une promesse de subsides pour la dernière phase de l'école du Galgenberg. Pour cette école il dit que c'est dix ans de travaux et que c'est une parfaite réussite, avec deux millions et demi d'euros mais que cela en valait la peine. Il reste juste les abords et ils viennent d'avoir un accord du Conseil de l'Enseignement des Provinces et Communes pour pouvoir faire les abords.

Il espère pouvoir présenter le dossier en 2016 mais il doit faire en sorte qu'il n'interfère pas sur le dossier du réfectoire, car il explique qu'entre demander 350.000 euros et demander 75.000 euros, un ministre veut faire plaisir et va donner parfois la plus petite somme, ce qui ne nous arrangerait pas.

Il conclut donc qu'il faut user de tout cela avec un peu de circonspection et il passe au dossier de Toernich. Il informe que les travaux ont été faits sur le mois d'août et que cela n'a pas été si simple. Il dit qu'on a réussi à faire ce chantier uniquement sur le mois d'août, et que le renouvellement d'un plancher qui était en train de s'effondrer a été remplacé, ce qui est une bonne chose.

Il passe ensuite au dossier de l'Académie des Beaux-Arts, avec l'école de promotion sociale, et explique que le chantier de rénovation de la toiture est en route et devrait être terminé avant l'hiver, en espérant que l'hiver commence après Noël. Il précise que ce chantier de l'Académie des Beaux-Arts est de 450.000 euros.

Il revient sur le dossier de Heinsch, en remerciant Monsieur KROELL d'avoir posé la question et dit en avoir parlé précédemment. Il dit qu'il reste deux dossiers compliqués, le premier étant l'école de Fouches où on a une bonne et une mauvaise nouvelle : la bonne nouvelle étant que les enfants sont rentrés dans le nouveau bâtiment il y a trois ou quatre mois d'ici. Il explique que

nous avons eu très gros embêtements sur ce chantier de rénovation puisqu'on s'est aperçu que la charpente, une fois que tout a été démonté ne reposait quasiment sur rien (murs de huit), ce qui était assez étonnant. Il rappelle que le Conseil communal avait d'ailleurs voté des travaux supplémentaires de l'ordre de 350.000 euros et qu'il y a quelques jours Madame la Ministre MILQUET a signé la promesse de subsides pour ce chantier supplémentaire. Il dit que l'imprévisibilité a prévalu dans ce dossier, qu'elle a été acceptée et que nous aurons donc les subsides.

Par contre pour le chauffage que la Ville d'Arlon avait décidé de renouveler en 2017-2018, on avait déjà commencé un dossier UREBA pour avoir un subside. Il remercie Monsieur REVEMONT de s'occuper de ce dossier et explique que pour la remise en marche du chauffage une pièce a d'abord cassé et a été réparée. Et ensuite l'ensemble de la chaudière s'est arrêté. Il annonce qu'on doit donc renouveler cette chaudière beaucoup plus tôt que prévu mais que depuis le 1^{er} septembre, d'après le type de chaudière telle qu'elle existait, on ne peut pas remplacer une partie du chauffage mais on doit passer par un système de condensation obligatoire pour toute le monde, tant pour le privé que pour le public. Cela nous oblige à renouveler toute la chaudière alors qu'on aurait pu essayer une dernière tentative. Il explique que Monsieur REVEMONT s'occupe d'essayer d'avoir un subside UREBA en jouant de nouveau sur l'imprévisibilité, tout en sachant qu'on devait la remplacer en 2017 ou 2018. Cette loi ne nous permet pas de la réparer une dernière fois.

Il aborde le dernier dossier de Weyler et remercie ses collègues et notamment Monsieur TRIFFAUX de l'accompagner dans ce qu'il appelle une péripétie qu'il racontera lors d'un prochain Conseil communal, mais il résume en disant que la partie « extension » est terminée et que les élèves pourront occuper ces locaux après les vacances de Toussaint et attaquer la partie « rénovation ».

Par contre, il dit qu'il y a un problème : la Région Wallonne nous demande à tous de faire des économies d'énergie et de chercher de nouveaux modes de fonctionnement, et elle nous a délivré un permis de bâtir puisqu'on ne peut pas se délivrer à soi-même. IL dit qu'ils se sont aperçus qu'ils avaient oublié de faire une démarche, c'est-à-dire de s'occuper et de demander l'avis de la division des eaux souterraines puisque le mode de chauffage est un mode de chauffage de 'puits canadiens'. Il ajoute que 16 puits canadiens étaient prévus à moins 110 mètres. Il explique qu'alors que le chantier était en route et qu'on a essuyé un refus ; on a alors recommencé le dossier pour ensuite essuyer un second refus parce qu'ils n'avaient pas toutes les pièces. Il explique qu'on avait pensé ne pas devoir tout envoyer puisqu'ils les avaient déjà, et qu'on avait juste envoyé la partie manquante pour pouvoir faire un essai sur une profondeur. Il dit que nous avons refait un dossier complet et on nous a interdit à ce moment-là de descendre à 110 mètres. Cependant avec cette mesure nous ne pouvions pas savoir si notre système était bon ou pas. Monsieur BALON explique qu'il a pris sur lui de faire une descente à 110 mètres, ce qui a permis de savoir ce qui se passait.

Il ajoute que la Région Wallonne, qui ne nous avait pas autorisés à descendre à 110 mètres, était tout de même bien contente de connaître les résultats et nous en a même remerciés. Et ils nous ont proposé de faire 28 puits à moins 65 mètres, ce qui donne à peu près 100.000 euros de surcoût qui ne seront pas subsidiés.

Il rajoute que depuis quatre semaines, avec Monsieur REVEMONT et les auteurs de projet, les réunions se multiplient et que nous sommes en train de voir s'il ne serait pas opportun de repasser à un chauffage traditionnel. Il dit que dans l'état actuel des choses on hésite et que la vision la plus pessimiste serait d'amortir ce système en 97 ans mais que peut-être on y arriverait en 62 ans, cela lui semble beaucoup. Il dit qu'on aura la suite au prochain numéro.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSP/15-1137 et le montant estimé du marché "Déplacement de 2 préfabriqués situés sur le site de l'ancienne école de Sterpenich", établis par l'auteur de projet, ARCHITECTES ASSOCIES, Place de l'Yser, 33 bte 2 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées

comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 191.855,59 € hors TVA ou 232.145,26 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché conformément à l'article 26, § 2, 1° d (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 207.000,00 €).

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 722/723-60/2013/20137003 pour celui destiné à Freylange, et article 722/723-60/20157048 prévu en modification budgétaire pour celui destiné à Heinsch.

5. Travaux communaux : Stabilisation et réfection de l'école de Frassem. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS explique qu'il y a des problèmes de stabilité de l'immeuble et qu'il a donc fallu réagir, il passe la parole à Monsieur BALON.

Monsieur BALON dit que l'école de Frassem a une vingtaine d'années et que pour ce qui est de l'extension par rapport à la classe unique telle qu'elle existait, et qui est un rectangle, il y a une toute petite extension à l'extension qui fait plus ou moins trois mètres sur six, mais sur trois niveaux.

Il dit qu'on a assisté à un décollement entre les deux façades et que ce décollement est dû à des sources à cet endroit-là ; il y avait un ancien lavoir en contrebas et une source a peut-être été déviée, à cause de tout ce qui se construit à gauche et à droite, avec pour résultat ce problème de stabilité d'ordre structurel.

Il explique qu'on a déjà procédé à toute une série de travaux autour et qu'on a vu d'où venait l'eau. On l'a détournée et on voit que c'est stabilisé et qu'il n'y a aucun danger. Il précise qu'il faut quand même réparer, d'où la proposition d'aujourd'hui de refaire dans les vides ventilés un radié de fondation pour restabiliser l'ensemble et de remplacer aussi les châssis de fenêtres qui sont tordus. En effet, ce désordre structurel a eu des conséquences sur des châssis de fenêtres etc... mais il affirme que tout ceci va s'arranger et que sa visite de mardi dernier à Bruxelles a permis d'escompter 88% de subsides.

Monsieur TURBANG revient sur l'extension de l'extension et voudrait savoir si elle date de la même époque, ce à quoi Monsieur BALON répond que tout a été fait en même temps, et qu'il s'agit d'un petit rectangle avec une petite avancée, et que c'est à l'intersection des deux qu'il y a eu ce décollement, voire même une fissure où l'on peut mettre sa main, ce qui n'est pas anodin.

Monsieur EVEN demande si l'architecte au moment de la construction n'a pas fait des sondages, en sachant bien qu'il y avait de l'eau.

Monsieur BALON répond que si et explique qu'à cet endroit il n'y avait pas d'eau. Il dit qu'il n'y a que ponctuellement à cet endroit-là où les choses se sont passées.

Monsieur EVEN dit que s'il y avait un lavoir c'est qu'il y avait de l'eau et qu'il y a d'ailleurs toujours de l'eau.

Monsieur BALON est d'accord mais affirme qu'à cet endroit-là il n'y a pas d'eau et que d'ailleurs les fondations étaient sèches. Il rajoute que Monsieur DECHAMBRE, le Directeur de l'école, regardait le chantier avec beaucoup d'attention et dit que tout a été fait dans les règles de l'art. Il

explique que nous sommes dans des régions où on construit beaucoup, et que le fait de construire à certains endroits fait bouger les choses.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNSP/15-1134 et le montant estimé du marché "Stabilisation et réfection de l'école de Frassem", établis par l'auteur de projet, l'Atelier d'Architecture CRESPIE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 47.945,03 € hors TVA ou 58.013,49 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 5 entreprises.

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, la Fédération Wallonie-Bruxelles, Service Général des infrastructures publiques subsidiées, Boulevard Léopold II à 1080 BRUXELLES, dans le cadre du Programme Prioritaire des Travaux.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 722/723-60/20147011.

Article 5 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

6. Travaux communaux : Désignation d'un auteur de projet pour solutionner les problèmes d'infiltration d'eau et d'humidité aux sous-sols 1 et 2 du Palais. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS rappelle qu'au Palais on aimerait bien avancer et trouver aussi une affectation pour le rez-de-chaussée du Palais et le niveau -1. Il explique ce qu'est le rez-de-chaussée, le -1 et -2 au Palais : Dans le rapport ils estiment le -1 comme étant le niveau qui se trouve au niveau de la Place Léopold, et le -2 est en dessous du rez-de-chaussée, en dessous du Palais ; et le rez-de-chaussée au niveau Place Léopold, il précise qu'il faut faire attention au terme employé.

Il ajoute qu'au niveau du rez-de-chaussée, on remarque qu'il y a des infiltrations, de l'humidité ascensionnelle, et qu'il y en a également au niveau de la cave, pas de -2, sous l'ensemble du Palais, car il n'y a de -1 que sur une partie du Palais et donc il y a de l'humidité ascensionnelle. Il explique que si on veut affecter cela, ce qui est l'objectif du Collège, il faut assainir les lieux, et qu'on va procéder en deux étapes :

La première étape (reprise dans la note), est une phase d'étude qui consiste en la pose d'un diagnostic pour savoir d'où vient cette humidité ascensionnelle et pour pouvoir proposer des solutions.

Et dans une deuxième phase, il faudra résoudre le problème, et pour ce faire on a prévu à chaque fois 30.000 euros. Il précise qu'il est très difficile de faire une estimation pour ces travaux. Il ajoute qu'on verra bien après la phase une où l'on reviendra devant le Conseil communal pour expliquer le tout.

Il estime qu'il est très important d'avancer dans ce dossier et qu'il ne faut pas laisser traîner les choses afin de pouvoir sécuriser les candidats à l'Horéca dans cette partie-là du Palais et de pouvoir avancer sur ce projet qui nous tient à cœur.

Madame CHARLIER signale qu'il y a des nappes d'eau en-dessous de la Place Léopold et dit que chez elle, dans les caves, il y a un puits de onze mètres et qu'il faut puiser régulièrement l'eau, et un de huit mètres de l'autre côté.

Monsieur MAGNUS explique que dans les caves cela se produit effectivement à certains moments, lors de fortes pluies par exemple. Il précise qu'il a été vérifié que ce n'est ni à cause de fuites sur le réseau,

ni à cause du refoulement d'égouts. Il poursuit en précisant que c'est vraiment lorsque les eaux sont abondantes que l'on voit dans la cave de l'eau qui sort du mur et ajoute qu'il faudra à un certain moment canaliser cette eau pour la mettre via des drains vers l'extérieur. Il précise que le Collège ne souhaite pas laisser pourrir les choses dans ces caves et que le nécessaire sera fait lorsque le diagnostic sera posé par les experts en la matière. Il remercie Madame CHARLIER pour cette remarque.

Monsieur MAGNUS voudrait avertir l'ensemble du Conseil communal que le parking en face de l'Hôtel de Ville sera ouvert demain, il ajoute que Monsieur BALON et lui-même ont été signer la réception provisoire. Il explique que cet après-midi, les ouvriers communaux et Monsieur l'Echevin ont été dessiner les chiffres à attribuer aux différents emplacements de parking pour que les gens se placent au bon endroit. Ils ont également commandé des flèches d'orientation. Monsieur MAGNUS espère que demain (jeudi) les gens pourront s'y garer car c'est le jour du marché. Il dit que par rapport aux quinze places de parking qu'il y avait auparavant et où cela dépendait de la façon dont se garaient le gens, il y aura à présent environ septante places de parkings. Il trouve que c'est une bonne nouvelle et il espère que cela donnera un 'poumon' aux commerçants et aux citoyens qui veulent se rendre dans le centre-ville. Il rajoute que cela devrait aussi pouvoir fluidifier un peu le trafic.

Madame WILLEMS demande où se trouvera le marché bio du vendredi, et Monsieur MAGNUS répond qu'on va le laisser là pour l'instant et que l'on verra comment ils s'arrangent. Comme cela va être l'hiver, il ne sait pas s'ils voudront retourner à nouveau dans l'ancien hôtel de police. Il faut voir comment cela va se dérouler, et propose que l'on refasse une réunion avec les participants du marché bio afin de voir avec eux ce qu'ils souhaitent dans les jours qui viennent. Il ajoute que c'est un sujet qui les préoccupe car le marché bio est important pour la Ville d'Arlon.

Monsieur BALON rejoint Monsieur le Bourgmestre sur le fait qu'il faudrait revoir les gens du marché bio car le problème sera de permettre la sortie de ceux qui seront déjà garés. En effet il sera impossible de rentrer dans le parking mais on ne peut pas empêcher les gens garés précédemment de sortir du parking pendant quatre heures.

Madame WILLEMS rappelle à Monsieur BALON que lors de l'inauguration de BIO LORRAINE, ils avaient parlé d'un projet de marché couvert au Parc Léopold près du nouveau module de jeux, avec une structure simple pour y installer le marché bio. Elle demande si cela ne serait pas plus intéressant, outre le fait que cela va coûter un peu d'argent.

Monsieur MAGNUS répond qu'ils n'avanceront pas sans avoir leur avis et qu'ils procèdent de la même manière pour le marché du jeudi. Monsieur TRIFFAUX et lui-même ont des discussions avec les commerçants, et les choses se passent très bien comme cela car ils peuvent avancer en excellente concertation. Pour le marché bio, il pense qu'il faut également le faire en concertation avec eux et qu'ils aient impérativement un endroit pour exercer leur activité.

Madame TRUM demande si après l'ouverture du nouveau parking, il y aura toujours les trois heures gratuites.

Monsieur MAGNUS répond qu'il s'agit d'une zone bleue à trois heures gratuites, et insiste qu'il ne faut pas y rester parké toute la journée.

Madame CHAMPLUVIER demande s'il y a des places prévues pour les vélos, ce à quoi Monsieur MAGNUS répond que oui bien sûr. Il y a même un panneau qui y est déjà. Monsieur MITRI rajoute qu'il y a deux emplacements pour les PMR.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNDAP/15-1138 et le montant estimé du marché " Désignation d'un auteur de projet pour solutionner les problèmes d'infiltration d'eau et d'humidité aux sous-sols -1 et - 2 du Palais". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 60.000,00 € hors TVA ou 72.600,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée directe avec publicité comme mode de passation du marché conformément à l'article 26, § 2, 1° d (le montant du marché HTVA ne dépassant pas le seuil de 207.000,00 €).

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 12401/723-60/2009/20091006 augmenté par modification budgétaire.

+ + +

Monsieur le Conseiller Raymond BIREN entre en séance

+ + +

7. Travaux communaux : Marché de fournitures : location long terme (60 mois) d'un central téléphonique et de postes téléphoniques pour la Ville et le CPAS d'Arlon. Approbation des conditions et du mode de passation.

Madame NEUBERG explique qu'ils lancent un marché sur cinq ans pour un coût de 72.000 euros (ce qui représente 14.400 euros par an) étant donné qu'il est arrivé à échéance. Elle ajoute qu'il faut savoir que la centrale téléphonique dessert plusieurs implantations telles que l'Hôtel de Ville, le Service des Travaux, le CPAS et la Résidence de la Knipchen.

Monsieur MAGNUS rajoute que ce marché prendra fin en février 2016 et doit redémarrer pour soixante mois.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/15-1119 et le montant estimé du marché "Location long terme (60 mois) d'un central téléphonique et de postes téléphoniques pour la Ville et le CPAS d'Arlon". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant global estimé s'élève à 59.504,13 € hors TVA ou 72.000,00 € 21% TVA comprise ;

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 5 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2016, article 104/123-11 et qui sera prévu au même article des exercices suivants.

8. Travaux communaux : Marché de fournitures : Acquisition et placement d'un module de jeux au Parc Léopold. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur PERPETE est content de pouvoir présenter ce projet dans le cadre de l'environnement, car il y a des sacs éventrés, des déjections

canines etc... qu'il faut pouvoir gérer, et ensuite il y a l'aménagement de parcs etc...

Il remercie Madame GOFFINET qui s'intéresse de près à ce dossier et a poussé au maximum pour qu'on amplifie les jeux au centre-ville, et notamment sur le choix de la thématique qui sera un module de jeux en bois sur le thème des châteaux forts. Il explique qu'il y aura trois tours, dont deux couvertes avec toiture et une sans toiture, un pont en corde de lianes, une passerelle en bois, une glissière en inox de deux mètres de haut, des échelles, des rampes, des poutres d'équilibre, etc... avec même un petit mur d'escalade.

Ce module sera placé au Parc Léopold puisque l'ancien pavillon du tourisme va enfin être démoli ; il s'agit d'un coût estimé à 50.000 euros TVA comprise. Il précise que si un jour il y a réaménagement du Parc Léopold, ce qui arrivera probablement, on démontera dans ce cas le module et on le remettra à cet endroit s'il s'intègre bien. Au cas où il ne serait plus possible de remettre le module à cet endroit après le réaménagement il sera placé ailleurs et de nouveaux jeux seront mis alors à cet endroit. Il ajoute qu'il faut rester dans l'optique de mettre de plus en plus de jeux pour les enfants au Parc Léopold. Il trouve important que les enfants du centre-ville puissent jouer et ne veut pas attendre plus longtemps pour y placer ces jeux.

Monsieur MEDINGER aimerait savoir si la glissière en inox est un toboggan car, par expérience avec ses petits-enfants, il prévient que l'inox en période de canicule est un matériau brûlant et qu'il faudrait alors veiller à l'orientation pour qu'il soit à l'ombre, et ne pas l'orienter non plus vers le soleil couchant.

Monsieur PERPETE rejoint Monsieur MEDINGER là-dessus et estime qu'il a raison. Il rajoute que dans ces matières-là, avec les normes de sécurité actuelles, il y a toute une série de matériaux parfois plus pratiques, parfois plus agréables ou moins salissants qui sont exclus. Il dit qu'il y a déjà eu beaucoup de problèmes dans le passé avec des jeux et que dès lors aujourd'hui les normes de sécurité sont telles que cela prime sur tout et qu'on a plus beaucoup le choix. Il promet à Monsieur MEDINGER qu'il sera placé à l'ombre et qu'il pleuvra parfois dessus.

Madame CHAMPLUVIER demande si il sera placé juste à l'emplacement du pavillon et Monsieur PERPETE répond que oui à peu près. Elle s'inquiète de la petite route qui est assez proche et demande si au niveau sécurisation cela ne serait pas risqué pour les enfants.

Monsieur PERPETE lui dit de ne pas s'inquiéter, il dit qu'il n'y a pas de risque car ce sera en hauteur. Il rajoute qu'il y a des règles de sécurité très strictes, sur ce qu'on peut acheter mais également l'emplacement qu'on fait faire par une firme spécialisée et dit qu'il y a tous les ans des contrôles de l'état. Il dit qu'on ne les laisserait pas l'orienter n'importe comment, ou avec un risque que l'enfant tombe sur la route ou sur un sol dur etc... . Il rassure Madame CHAMPLUVIER à ce sujet car ce sont les firmes de sécurité qui déterminent toutes ces règles et non pas nous-mêmes.

Monsieur MAGNUS rajoute que pour connaître l'endroit exact, il faut d'abord détruire le pavillon et que l'on déterminera ensuite où il faut le mettre précisément.

Madame GOFFINET confirme que le placement proprement-dit se fait par la firme qui correspondra aux normes de sécurité et étudiera le meilleur emplacement pour le toboggan, parce que celui qui y est actuellement est effectivement en plein soleil et inutilisable l'été.

Monsieur KROELL demande s'il y a déjà une date pour la démolition du pavillon et Monsieur BALON répond que oui, au printemps.

Monsieur KROELL demande si tout sera opérationnel pour l'été et Monsieur BALON répond qu'en tout cas c'est le but, on démolit et on refait une structure et on installe cela.

Madame WILLEMS revient sur le Parc Léopold, et se souvient d'avoir croisé un groupe de jeunes qui faisaient du 'street walking' à la rue du 10^{ème} de Ligne sur l'ancienne piste, où ils se sont installés une petite structure. Elle se rappelle qu'ils avaient dit qu'ils s'adresseraient à la Commune pour voir si éventuellement on ne pourrait pas leur installer quelque chose plus en centre-ville. Elle dit que cela ne coûtait pas très cher et voudrait savoir si la commune n'a rien reçu à ce sujet.

Monsieur MAGNUS répond qu'il a lu cela dans la presse, mais qu'il n'a jamais eu de demande adressée au Collège en ce sens-là et il en déduit qu'ils sont bien là où ils sont. Il dit que par contre s'ils s'adressent à nous on leur répondra bien-entendu.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/15-1136 et le montant estimé du marché "Acquisition et placement d'un module de jeux au Parc Léopold". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.322,31 € hors TVA ou 50.000,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 766/721-60/20157032.

9. Travaux communaux : Marché de fournitures : Ratification de la décision du Collège communal approuvant le remplacement d'un percolateur avec thermos.

Monsieur MAGNUS présente l'offre de MOKA D'OR et dit qu'elle satisfait entièrement aux exigences techniques souhaitées et que c'est cette offre-là qu'on nous propose pour 459 euros hors TVA.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

De ratifier la décision du Collège communal du 16 octobre 2015 approuvant la dépense et l'attribution du marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit MOKA D'OR, Rue de Neufchâteau, 61 à 6800 Libramont-Chevigny, pour le montant d'offre contrôlé de 459,90 € hors TVA ou 556,48 € 21% TVA comprise.

10. Travaux communaux : Marché de Fournitures : Ratification de la décision du Collège communal approuvant le remplacement du lave-linge utilisé à l'accueil extra-scolaire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

De ratifier la décision du Collège communal du 16 octobre 2015 approuvant la dépense et l'attribution du marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Alliance, Driemasten, 126 à 8560 Gullegem, pour le montant d'offre contrôlé de 1.640,00 € hors TVA ou 1.984,40 € 21% TVA comprise .

11. Travaux communaux : Marché de fournitures : Acquisition de matériel informatique pour l'École industrielle et Commerciale d'Arlon : approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS présente la liste du matériel à acquérir et qui est reprise dans le rapport.

Madame TRUM demande à quoi vont servir les caméras de surveillance et où elles seront placées.

Monsieur MAGNUS reprend '2 caméras de surveillance IP + injecteur'.

Monsieur TRIFFAUX répond qu'elles se trouveront dans la salle informatique à l'intérieur du bâtiment, et non pas à l'extérieur.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/15-1140 et le montant estimé du marché "Acquisition de matériel informatique pour l'École Industrielle et Commerciale d'Arlon". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 16.528,93 € hors TVA ou 20.000,01 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 5 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 735/742-53/20157018.

12. Travaux communaux : Acquisition de panneaux didactiques pour différents sites de la Ville. Approbation des conditions et mode de passation.

Monsieur MAGNUS attire l'attention sur les trois sites qui sont cités dans le rapport et passe la parole à Madame l'Echevine du Tourisme.

Madame GOFFINET revient sur le premier volet qui a été proposé avec des panneaux pour mieux indiquer les promenades et dit que les nouveaux panneaux vont remplacer les anciens déjà existants. Elle cite l'exemple de celui des sources de la Semois qui date de 1991 et pense qu'il est temps de le mettre à jour. Elle parle de ceux de l'arboretum qui eux ont disparu et pense qu'il faut les remettre pour mieux faire connaître les différents endroits. Elle ajoute que si on veut remettre en avant les différents sites au travers d'activités ou de balades guidées il est important d'avoir des panneaux didactiques adéquats. Elle explique que la commune fait partie du Plan MAYA, on pensait mettre un panneau dans les vergers de la Cova pour expliquer notre implication dans ce plan.

Monsieur MEDINGER trouve qu'il est très intéressant d'appliquer ces panneaux et suppose que cela se fait en concertation avec l'Echevin de l'enseignement pour que ces initiatives trouvent éventuellement un prolongement auprès des écoles, comme par exemple les maternelles. Il dit qu'en septembre-octobre il y a la récolte des fruits, et que les enseignants pourraient organiser des petites excursions là-bas lors de la récolte des fruits, presser les fruits récoltés et boire le jus etc... Il trouve que ce serait des activités très concrètes et pense que les enfants en gardent toujours un bon souvenir.

Monsieur TRIFFAUX confirme ce que dit Monsieur MEDINGER et dit que depuis longtemps des classes vont à Rachecourt récolter les pommes, et les

pressent pour en récolter le jus. Il ajoute qu'il y a également de nombreux potagers qui sont de plus en plus mis en place dans les écoles. Il dit qu'il y a régulièrement de nombreuses demandes des écoles auprès de l'Echevin de l'Environnement pour que le service des travaux aménage des petits potagers dans des bacs, avec par exemple des tomates etc... et rajoute que dans de nombreuses écoles il y a cela, que cela fonctionne très bien effectivement et que l'on compte continuer dans ce sens là.

Monsieur MEDINGER est très heureux de l'apprendre.

Monsieur PERPETE rajoute que le Conseil communal des enfants va régulièrement à l'arboretum chaque année, et se rend dans les serres au mois de mai vers la fin de la saison du Conseil des Jeunes. Il dit qu'on leur remet parfois des diplômes parce qu'ils ont participé à 'Ville et Villages propres', et 'Rivières propres' aussi avec l'AIVE. Il ajoute qu'ils vont voir les serres au moment où les fleurs sont encore présentes et avant qu'elles ne soient mises dans les bacs en ville et dans les villages.

Monsieur TURBANG demande si les panneaux sont multilingues ou unilingues comme on a une réputation de ville touristique.

Madame GOFFINET répond qu'ici on décide de l'endroit des panneaux et qu'après il faut le construire et le mettre en page. Elle explique que pour le moment on met les panneaux en français et en néerlandais principalement, et qu'on met des QR; codes pour pouvoir développer en d'autres langues. Elle dit que tout dépend du contenu qu'on veut faire passer sur le panneau. Pour le moment on n'a pas encore défini le contenu puisque ce sera mis en place avec le service de l'environnement, le service pédagogique de la Ville et la graphiste de l'Office du Tourisme. Suivant l'espace on placera des QR - code qui permettent d'avoir les versions en d'autres langues.

Monsieur TURBANG demande s'il ne serait pas possible de développer une application, par exemple pour Smartphone ou tablette, pour avoir un peu plus d'explications et éventuellement avoir une vision 3D comme cela se fait maintenant dans pas mal de musées et de lieux touristiques.

Madame GOFFINET rappelle qu'au dernier Conseil communal a été voté l'accord de cofinancer une étude faite par le C.I.T.W. qui est un plan qualité tourisme. Elle rappelle que le cahier des charges est passé au Conseil d'administration du Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie jeudi dernier, et que dans ce cahier des charges est reprises une mention 'développement d'une application pour Smartphone'. Elle ajoute qu'il y a également des points sur l'installation d'autres panneaux de signalisation touristiques, avec différents volets, tant commerciaux que touristiques. Lorsque le consultant sera désigné il aura à peu près 120 jours pour émettre ses avis, ses indications, suggestions et observations. Elle attire l'attention sur le fait que dans le cas où il y a des suggestions dans le cahier des charges, on nous propose déjà des firmes à consulter pour analyser telle ou telle application, ou un mobilier particulier, et ajoute que normalement on devrait avoir l'analyse pour fin avril.

Monsieur MAGNUS ajoute que nous voulons vraiment faire avancer notre ville vers un concept de 'Smart city', et qu'au MAPIC nous aurons des rendez-vous avec des développeurs de 'Smart City' pour essayer d'avoir des idées et des budgets, et également pour voir comment tout cela peut fonctionner. Il dit que dans les années à venir nous aurons des projets pour faire de notre ville une ville phare en matière de connectivité informatique, ce qui lui semble important au niveau du tourisme, de la mobilité, de la culture, ainsi qu'au niveau économique. Il pense que l'ensemble des échevins sont concernés par cette vision ambitieuse pour notre ville d'Arlon.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSP/15-1139 et le montant estimé du marché "Acquisition de panneaux didactiques pour différents sites de la Ville d'Arlon". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 8.264,46 € hors TVA ou 10.000,00 € 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 fournisseurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, article 421/731-53/20154013.

13. Biens communaux : Modification de l'alignement de la voirie avec une parcelle privée sise au coin des rues du Vivat et de la Barrière à Stockem : Approbation du plan d'alignement.

Monsieur MAGNUS explique qu'après avoir interrogé le service, c'est simplement parce que le cadastre ne répond pas à ce qui existe en réalité et qu'il faut donc rectifier légèrement les choses tel que le prévoit le décret voiries. Il s'agit ici d'un accord pour avancer dans cette procédure administrative.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le plan d'alignement dressé le 22 mai 2015 par le géomètre Bernard Roussel.

14. Fabriques d'Eglises : Eglise Protestante Evangélique du pays d'Arlon : approbation du budget pour l'année 2015.

Monsieur MITRI met l'accent sur l'intervention communale qui est une partie de budget puisque le reste du Pays d'Arlon participe à financer l'Eglise protestante évangélique.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable au budget pour l'exercice 2016 de l'Église Protestante Évangélique du Pays d'Arlon comme suit :

Total des recettes : 18.640,00 euros

Total des dépenses : 18.640,00 euros

Excédent : 0

L'intervention communale ordinaire 45,49% de 4.919,06 euros = 2.237,68 euros

15. Fabriques d'Eglises : Fabriques d'Eglises de Weyler, Stockem, Bonnert, Toernich, Fouches, Sterpenich, Guirsch, Barnich, Saint-Martin, Viville et Heinsch : approbation du budget pour l'année 2015.

M. MITRI présente le budget des différentes fabriques d'églises et fait remarquer qu'elles ont toute une intervention communale et qu'elles sont quasi toutes en boni. Il note que Barnich est une 'bonne élève'.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable au budget pour l'exercice 2016 des fabriques d'église de WEYLER, STOCKEM, BONNERT, TOERNICH, FOUCHES, STERPENICH, GUIRSCH, BARNICH, SAINT-MARTIN, VIVILLE et HEINSCH comme suit :

WEYLER :

Recettes : 15.511,49 €

Dépenses : 15.511,49 €

Intervention communale ordinaire : 14.718,18 €

STOCKEM :

Recettes : 26.972 €
Dépenses : 26.972 €
Intervention communale ordinaire : 22.740,28 €

BONNERT :

Recettes : 14.526,23 €
Dépenses : 14.526,23€
Intervention communale ordinaire : 11.291,52 €

TOERNICH :

Recettes : 12.415 €
Dépenses : 12.415 €
Intervention communale ordinaire : 11.053,53€

FOUCHES :

Recettes : 19.813,29 €

Dépenses : 19.813,29 €
Intervention communale ordinaire : 13.466,84 €

STERPENICH :

Recettes : 17.449,26 €
Dépenses : 17.449,26 €
Intervention communale ordinaire : 13.187,69 €

GUIRSCH :

Recettes : 16.220,02 €
Dépenses : 16.220,02 €
Intervention communale ordinaire : 7.296,82 €

BARNICH :

Recettes : 16.859,54 €
Dépenses : 16.859,54 €
Intervention communale ordinaire : 5.654,53€

SAINT-MARTIN :

Recettes : 179.660,68 €
Dépenses : 179.660,68 €
Intervention communale ordinaire : 122.500,87 €

VIVILLE :

Recettes : 36.435,97 €
Dépenses : 36.435,97 €
Intervention communale ordinaire : 8.593,02 €

HEINSCH :

Recettes : 33.291,95 €
Dépenses : 33.291,95 €
Intervention communale ordinaire : 27.920,93 €.

16. Fabriques d'Eglises : Communauté Laïque de la Région d'Arlon : approbation du budget pour l'année 2015.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE ce budget de la Communauté Laïque de la Région d'ARLON pour l'exercice 2016 comme suit :

Recettes : 317.880,00 €

Dépenses : 317.880,00 €

Intervention Communale demandée : 80.500,00 €.

17-18 Service Urbanisme : Révision partielle du plan de secteur pour l'inscription d'une zone d'extraction.

Monsieur MAGNUS précise que ces deux points vont ensemble et qu'il y a eu une réunion d'information au préalable à ce sujet. Il cède la parole à Madame GOFFINET.

Madame GOFFINET expose que la société SETIM est en fin d'exploitation de la carrière et elle estime la fin de l'exploitation d'ici deux ans. Elle informe que dans ce cadre, elle souhaite continuer ses activités et que pour se faire elle doit déposer une demande de révision partielle du plan de secteur pour étendre sa zone d'extraction de dix-huit hectares et demi sur des parcelles qui sont actuellement en zones forestières et en zones agricoles.

Elle dit qu'au niveau de la législation, il existe une procédure qui permet à un carrier de demander au Gouvernement Wallon d'étudier la possibilité de modifier une partie du plan de secteur et de changer l'affectation de zones forestières ou zones agricoles en zones d'extractions.

Elle explique qu'il s'agit d'une longue procédure et qu'elle se fait en plusieurs étapes : « la première étape est la réalisation d'un dossier de base, la deuxième étape est une information préalable et une consultation, et ensuite la rédaction d'un avant-projet avec le plan qui sont déposés au Gouvernement wallon. Il y a le lancement d'une procédure qui est une étude d'incidence sur l'environnement, et puis les plans sont redéposés et modifiés en fonction des résultats de l'étude d'incidence ».

Elle poursuit en expliquant qu'une enquête publique est lancée, que c'est le Gouvernement Wallon qui tranche et qui fixe par arrêté définitif la modification de la zone et les compensations éventuelles. Elle explique que nous sommes au début de la procédure, à 'la phase une' qui est le dépôt du dossier préalable déposé à la commune le 07 septembre. Ensuite qu'il y a eu une réunion d'information préalable (dénommée une 'RIP') qui s'est tenue le 24 septembre 2015. Elle ajoute qu'à partir de cette date le public et tout un chacun, conformément à la législation, avait quinze jours pour émettre des observations, suggestions ou proposer des alternatives. Elle parle ensuite du PV de la réunion d'information puisque le public était déjà là pour émettre des observations et suggestions. Ce PV devait être remis dans les trente jours, et il a donc été remis le 07 octobre.

Elle dit qu'une fois que le dossier de base est déposé au Collège communal, le Conseil communal a 60 jours pour émettre son premier avis. Elle continue en expliquant qu'aujourd'hui on est là pour émettre cet avis qui fait partie de la phase deux de cette longue procédure. Une fois notre avis remis, le dossier de base et notre avis seront remis à la SETIM qui déposera son dossier au Gouvernement Wallon. Elle explique qu'on sera à d'autres moments dans la procédure de nouveau interrogés pour émettre nos avis tout comme le public, via une enquête publique qui sera encore sollicitée. Aujourd'hui nous avons reçu deux avis de la Commune d'Attert, un daté du 08 septembre 2015 et l'autre du 24 septembre 2015, qui émettaient un avis défavorable pour motif d'inquiétude entre-autre quant à l'impact sur la nappe phréatique.

Elle ajoute que lors de la réunion d'informations préalables où certaines personnes qui ont participé à la réunion sont présentes dans le public, il y a différentes observations qui ont été émises au niveau de la procédure, l'impact sur l'environnement, l'écologie, la sécurité générale du site, les problèmes de recolonisation du site en fin d'exploitation de carrière. Elle dit qu'il y avait eu des questions sur l'impact de l'activité sur la nappe phréatique, sur la qualité de l'eau, la faune, la flore, l'environnement sonore qui allait exister par rapport à toute cette activité. Elle estime que ces différentes observations relevées lors de la réunion d'information doivent être prises en compte pour l'étude d'incidence.

Elle ajoute que suite à cela, le public avait 15 jours pour réagir et émettre des observations et que nous avons reçu sept courriers dans les temps. Ils sont repris dans le projet de délibération et concernent la modification de l'environnement, l'impact des paysages, les désagréments liés à l'exploitation, les dévaluations financières, l'inadaptation d'infrastructures routières, des inquiétudes sur la reconversion du site à la fin de l'exploitation, des inquiétudes sur la nappe phréatique, la fragilisation du couvert forestier à proximité de la carrière et des inquiétudes sur la sécurisation périphérique du site. Dès lors, elle ajoute que nous avons aussi, au niveau des services, étudié le dossier de base et les différents avis émis notamment par la Société Wallonne des Eaux qui se pose actuellement des questions et nous rend attentifs sur la qualité et la quantité de l'eau suite à une augmentation de l'extraction. Il est proposé aujourd'hui comme délibération d'émettre un avis défavorable sur le dossier établi par la SETIM conformément au prescrit de l'article 42bis du CWATUPE, sous réserve de l'analyse de l'étude d'incidence qui doit accompagner le dossier.

Elle dit qu'on proposerait également que lors de l'évaluation environnementale, différents aspects soient plus particulièrement étudiés, ce sont des points qui ont été soulevés par nos services, par la Commune d'Attert et par les riverains. Les points où l'on demande d'avoir une attention particulière, c'est l'impact sur la quantité et la qualité des ressources en eau à moyen et à long terme, l'impact sur le cadre de vie des riverains, l'impact paysager, l'impact écologique et biologique, l'impact sur les activités agricoles et forestières, l'impact sur les infrastructures routières, la sécurisation du site et surtout les mesures de recolonisation et de reconversion du site. Elle ajoute que l'avis porte essentiellement sur deux points : un avis défavorable pour les motifs expliqués et une demande de certains points qui soit prise en compte lors de l'étude d'incidence.

Monsieur MAGNUS tient à insister sur ce problème de l'eau et de la nappe aquifère, il rappelle à l'assemblée que dans les notes qui leur ont été remises on voit que l'exploitation de la clairière s'arrêtait à vingt-cinq mètres au-dessus de la cote de la nappe, ce qui n'est pas beaucoup. Il ajoute qu'il suffirait donc d'une catastrophe pour que l'eau descende dans la nappe aquifère et qu'ils sont très inquiets de cela, en plus des autres points que Madame GOFFINET vient d'évoquer.

Le Collège communal propose donc au Conseil communal d'émettre un avis défavorable sous réserve. Il dit qu'on ne peut pas préjuger de ce que donnera l'analyse de l'étude d'incidence qui devra accompagner le dossier et ajoute que l'évaluation fondamentale qui sera réalisée reprendra l'ensemble des points que vient d'énoncer Madame GOFFINET.

Monsieur BIREN explique qu'étant déjà élu à la Commune de Bonnert avant les fusions, il sait que SETIM était déjà actif à ce moment-là avec quelques obligations qu'ils n'ont jamais rempli. Il évoque notamment la cicatrice laissée dans le paysage : la société avait l'obligation de rétablir l'environnement et de supprimer cette cicatrice partiellement par la réalisation et le positionnement de terres arables. Il confirme que cela n'a jamais été fait. Il remercie le Collège communal d'avoir donné un avis négatif à ce moment-ci car toute une série de choses n'ont pas été réalisées. Il dit se souvenir avoir reçu très froidement cette société lors de ses précédentes années de mandat.

Concernant la qualité de l'eau, Monsieur BIREN se dit très heureux de l'avis négatif de la SWDE ainsi que du Collège communal. Il ajoute que nous avons une nappe phréatique extrêmement importante à cet endroit qui s'étend vers Pallen, vers Beckerich et vers la Commune d'Attert.

Bien qu'il sache que la Commune d'Attert rendra évidemment un rapport négatif il rappelle l'avis à l'époque, du Docteur Marius CHANDELER, qui était probablement le premier Ecolo à siéger dans un Conseil communal : avec un caractère scientifique qui donnait plus de poids à sa proposition, Monsieur CHANDELER expliquait qu'il ne faudrait jamais laisser enlever cette butte qui était le filtre le plus parfait qui puisse exister pour notre excellente nappe phréatique. Il insiste pour que tout cela reste en mémoire et que cela soit éventuellement recherché ou prouvé à l'aide de dossiers scientifiques dont seraient chargés d'éventuels géologues. Il se demande si la SWDE pourrait donner plus d'éclaircissements car il trouve leur conclusion fournie un peu légère.

Monsieur LAQLLI demande s'il est possible d'avoir une étude géologique pour savoir s'il y a des barrières géologiques ou pas. Il voudrait aussi savoir dans combien de temps on pourrait avoir cette étude d'incidence.

Madame GOFFINET explique que la SWDE avait d'abord fait un courrier le 29 février 2013 et reprend certaines parties qui étaient soulevées à l'époque. Ils disaient : « Si le plancher de la carrière est limité à l'altitude de 365m et qu'il n'atteint pas la nappe aquifère, son impact ne devrait pas être ressenti au niveau des prises d'eau de la Platinerie d'un point de vue quantitatif. D'autre part, de par l'extraction du sable lié à votre projet, le volume de matière susceptible de filtrer les eaux pluviales qui vont percoler en direction des prises d'eau de la SWDE, va être réduit et un effet négatif sur la qualité de l'eau récoltée à la Platinerie pourrait être constaté.» Elle ajoute que lors de l'analyse du dossier, on a constaté sur les plans terriers de l'étude hydrogéologique datée du 27 juin 2014 menée par la SETIM, qu'il y avait certains niveaux moyens d'altitude qui sont inférieurs à 365m, d'où la crainte, tant sur la qualité que la quantité. Elle informe que c'est via une étude d'incidence que ces points hydrogéologiques seront étudiés.

Elle donne ensuite la parole à Madame FRANCESCANGELI qui explique que l'avis du Conseil communal va être transmis à la SETIM, qui va déposer le dossier au Gouvernement, et que c'est le Gouvernement qui va fixer le coût de cette étude d'incidence sur base de l'ensemble des éléments du dossier. Elle ajoute que ce n'est qu'après adoption ou pas de cet avant-projet par le Gouvernement que l'étude d'incidence pourra être lancée et que cette étude devrait être lancée dans les six mois à dater du début du dossier. Mais elle dit qu'elle ignore le temps que cette étude d'incidence prendra.

Monsieur SCHUSTER se réjouit de la position du Collège communal par rapport à cet avis défavorable. Il revient sur l'extension d'extraction au niveau de la 'côte rouge' qui va abîmer notre patrimoine géologique. Il précise que la 'côte rouge' est une cuesta sinémurienne qui appartient à l'ensemble géologique du bassin parisien et ajoute que dans notre Lorraine belge il y a trois cuestas : premièrement la sinémurienne à la 'côte rouge', deuxièmement la charmouthienne à Differt, et la troisième à la frontière française.

Il dit qu'on a la chance d'avoir un couvert forestier qui constitue une hêtraie neutrophile à aspérule, l'aspérule à lamier jaune qui se trouve être un couvert végétal très important et qui fait partie de notre patrimoine. Il pense aussi qu'il faut faire des études hydrologiques et notamment calculer les niveaux piézométriques pour connaître exactement la hauteur et le plancher de la nappe phréatique. Il précise que cette nappe phréatique émerge au niveau des marnes hettangiens qui constituent la Vallée de l'Attert. Pour la biodiversité, hormis les forêts, il mentionne les hirondelles de rivages. Il rappelle que dans le temps il y avait des alytes (crapauds accoucheurs) et explique qu'à l'époque où il était professeur il était d'ailleurs contacté par l'ULB pour aller sur des sites.

Monsieur SCHUSTER conclut en disant que lorsqu'on aura bien exploité la carrière, on aura perdu à la fois un site géologique, douze hectares de forêts, ainsi que des terres agricoles. Il poursuit en disant qu'on aura peut-être plus d'eau, plus d'aspérule... il pense qu'il ne restera plus que les nuisances. Par ailleurs il s'étonne que pour les éoliennes, on demande à présent minimum 500m pour les nuisances sonores alors qu'ici on exploite la carrière jusqu'à 200m de la première habitation, notamment de Bonnert. Il trouve cela inadmissible.

Monsieur MAGNUS dit qu'il faut vraiment exiger que la société SETIM replante là où ils ont déjà exploité jusqu'à présent.

Monsieur SCHUSTER confirme mais ajoute qu'ils ne referont quand-même pas la butte. Et concernant la géologie, cette côte a été étudiée par l'université de Nancy, notamment pour toute la partie sinémurienne qui s'étend jusqu'à Florenville et qui continue en France. Il ajoute encore que c'est un site à ammonites, que l'on peut voir sur certaines façades par exemple à Tontelange.

Monsieur TURBANG se demande quelle est la distance à l'heure actuelle entre le sol et la nappe phréatique, la géographie du terrain n'ayant pas été changée, et il pense que cette distance de 25m est déjà d'actualité, et certainement depuis pas mal d'années. Il se demande comment la SWDE peut aujourd'hui émettre, même au conditionnel, un avis favorable. Monsieur TURBANG s'interroge également sur la Commune d'Attert et demande si elle est réellement concernée par cette zone car il pense que toute la partie se trouve exclusivement sur la commune d'Arlon. Il voudrait savoir si on demande un avis également à la commune d'Attert.

Monsieur MAGNUS répond que la nappe phréatique voyage et confirme également à Monsieur TURBANG qu'un avis est bien demandé à la commune d'Attert.

Madame GOFFINET désire apporter des précisions par rapport à Attert et explique que lorsqu'il y a ce type de procédure il faut demander au Gouvernement Wallon quelles sont les communes qui doivent être consultées. Le Gouvernement Wallon n'a pas répondu à la SETIM. Elle poursuit en expliquant que la SETIM a tout de même souhaité d'emblée associer la Commune d'Attert étant donné que la zone d'extraction de départ est située sur son territoire. Elle insiste bien sur le fait que l'avis de la SWDE est à tout point de vue au conditionnel et que la consultation de la SWDE s'est fait en amont, lors de l'étude d'incidence et que toute cette problématique va être analysée. C'est donc la SETIM qui avait pris l'initiative de demander à la SWDE un avis préalable par rapport à leur étude. Par rapport à la question de Monsieur TURBANG relative à la distance actuelle elle ne sait pas répondre au niveau du permis d'exploitation qui a été octroyé sur la commune d'Attert car elle ne l'a pas investigué.

Monsieur SAINLEZ explique que lors de la lecture des documents, SETIM arguait que la nappe phréatique ne serait pas impactée. Il trouvait cela un peu illogique dans la mesure où l'étude d'incidence n'a pas encore été faite. Cela paraît bizarre de dire cela à l'avance, alors qu'au départ il y a au moins eu un avis de la SPGE qui a été conditionnel.

Il demande plus de précisions sur les compensations planologiques, et voudrait également savoir si les zones des espèces protégées deviendront des zones Natura 2000, ce qui lui semblerait logique. Il se demande comment cela se passerait dans ce cas-là.

Monsieur SAINLEZ en vient ensuite à l'extension de 18ha et demi sur base de 23ha et demi (+/- 80% en plus de zones exploitables). Il trouve qu'on ne peut raisonnablement arguer dans un premier temps que si on va exploiter sur plus que ce que serait l'extension, il y aurait donc plus que ça à exploiter. Il a du mal à croire que le tonnage ne sera pas impacté étant donné qu'on va faire 80% de domaine d'extraction en plus et qu'il y aura un tonnage de 250.000 tonnes par an de produit extraité... il ajoute que si on fait 80% en plus des 250.000 on arrive à 450.000 tonnes par an, au moins provisoirement,

et de quarante camions on passerait à septante camions pas jour. Cela lui paraît donc 'léger' de dire que cela ne va pas bouger.

Il aborde ensuite l'aspect financier, il a découvert la 'taxe carrière', qui n'existe pas à Arlon. Il explique que la commune d'Attert demande 20.000 € par an à SETIM pour l'exploitation de la carrière. Il ajoute par exemple que le commune de Bertrix, à la carrière des Rochettes, demande 23.000 € par an pour une carrière de 4ha ! Il répète : « 4ha pour 23.000 € et ici on aurait 40ha ! ». Il précise qu'il y a beaucoup de disparité et cite la commune d'Andenne où ils demandent 316.000 € par an pour la même proportion que la Commune de Bertrix. Dans la mesure où c'est une exploitation qui se situe sur la Commune d'Attert et qui va être étendue à la commune d'Arlon, il demande dans quelle mesure les aspects financiers devraient être abordés pour les deux communes. Par rapport aux phases 3, 4 et 5 du plan, ils vont se prononcer aujourd'hui avant la phase 3 et ils devront également se prononcer avant la phase 5. Monsieur SAINLEZ demande ce que peut faire la Région Wallonne lorsque les deux communes vont se prononcer. Est-ce que la Région Wallonne doit suivre l'avis de ces deux communes sur son territoire ou peut-elle simplement passer au dessus de l'avis des communes ?

Monsieur MAGNUS répond qu'au niveau financier nous n'avons pas de taxes carrière pour l'instant à Arlon, et qu'il ne va pas se laisser influencer par une éventuelle possibilité de taxe dans la décision que nous prenons aujourd'hui.

Monsieur SAINLEZ explique que c'est facile de dire aujourd'hui qu'on paie 20.000 euros par an du côté d'Attert pour une taxe qui proportionnellement n'est pas la même ailleurs, et dit qu'on peut déjà annoncer la couleur à l'exploitant.

Madame GOFFINET rajoute que le 42 bis dans le quatuple permet au carrier de demander au Gouvernement Wallon d'étudier la possibilité de modifier la zone. Elle dit qu'on est qu'au début de la procédure et qu'il est trop tôt pour parler d'une taxe carrière quand on ne sait pas encore quel va être l'aboutissement. Elle ajoute que c'est le Gouvernement Wallon qui a le dernier mot. Elle explique qu'on est sollicité à plusieurs reprises dans la procédure tout comme les riverains pour donner notre avis, mais que ce sera toujours le Gouvernement Wallon qui se prononcera et qui fera son arrêté en octroyant ou non la modification du plan de secteur, et qui déterminera à ce moment-là les compensations, et où elles le seront. Elle dit que pour modifier un plan de secteur, si on supprime une zone agricole ou une zone forestière, il faut trouver un autre endroit à la place et que c'est 'donnant-donnant', et c'est également le Gouvernement Wallon qui va fixer à la fin les compensations. Elle termine en disant qu'on ne peut pas savoir aujourd'hui quelle zone sera en quoi puisqu'on ne sait même pas si la procédure va aboutir.

Monsieur MAGNUS rajoute qu'il espère que si deux communes émettent un avis défavorable, le Gouvernement Wallon nous suivra.

Monsieur LAFORGE émet la remarque qu'une zone comme celle-là, aussi riche au niveau écologique et patrimonial etc... ne se monnaie pas tout simplement et qu'il est préférable de dire 'non' puisque toutes les conséquences ont été dites.

Monsieur SCHUSTER demande si ce ne serait pas intéressant d'introduire une taxe carrière pour le futur, ce à quoi Monsieur MAGNUS répond que cela fera l'objet d'une discussion ultérieure.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'émettre un avis défavorable sur le dossier établi par la SA SETIM conformément au prescrit de l'article 42bis du CWATUPE sous réserve de l'analyse de l'étude d'incidences devant accompagner le dossier. Les

éléments abordés lors de la réunion d'information préalable, dans les courriers de réclamation parvenu au Collège communal suite cette réunion ainsi que les courriers du Collège communal d'Attert devront y être étudiés;

De proposer que cette évaluation environnementale qui sera réalisée dans le cadre de la procédure de révision du plan de secteur étudié plus spécifiquement :

- a. l'impact sur la quantité et la qualité des ressources en eau à moyen et à long terme,
- b. l'impact sur le cadre de vie des riverains,
- c. l'impact paysager,
- d. l'impact biologique et écologique,
- e. l'impact sur les activités agricoles et forestières,
- f. l'impact sur les infrastructures routières,
- g. la sécurisation du site,
- h. les mesures de recolonisation et de reconversion.

De demander que soit envoyé à l'attention du Gouvernement wallon, en annexe du présent avis, le dossier de base accompagné de l'ensemble des éléments constituant l'information préalable organisée par le Collège communal.

19. Finances communales : Approbation des comptes de l'asbl Maison du Tourisme du Pays d'Arlon - exercice 2014.

Les comptes annuels de l'exercice 2014 ont été approuvés en séance de l'Assemblée générale de l'asbl MAISON DU TOURISME DU PAYS D'ARLON. La perte de l'exercice 2014 s'élève à 40,78 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

EMET un avis favorable au compte de l'exercice 2014 de l'ASBL MAISON DU TOURISME DU PAYS D'ARLON.

20. Finances communales : Approbation de la modification budgétaire n°2 exercice 2015 (services « ordinaire » et « extraordinaire »).

Monsieur MAGNUS précise que ces modifications budgétaires vont servir à financer les travaux qui ont été acceptés, et que ce sera sans doute la dernière de l'année. Il présente comme suit :

« A l'ordinaire il y a deux choses importantes : le prix du mazout diminue, on a pu le constater à la pompe, et on le voit aussi dans les factures qui nous sont envoyées, que les frais de chauffage sont en baisse. On peut observer cette baisse dans la modification budgétaire. On voit aussi qu'au niveau des fonds des communes on a perdu 239.788 euros, et que heureusement le fonds des compensations pour la non perception des additionnels au précomptes immobiliers, qui est l'argent que le fédéral nous donne parce que sur certains immeubles ils ne perçoivent pas le précompte immobilier, celui-là est majoré de 104.000 euros. Pour le reste de la modification budgétaire ordinaire il n'y a pas vraiment de surprise.

A l'extraordinaire, on acte ici des choses qui ont été acceptées par le Conseil communal, en attirant l'attention sur la page 8 qui indique l'axe dans lequel la commune veut aller dans des outils urbanistiques entre-autre qui nous indiquent les endroits où nous souhaitons aller et qui font une étude sérieuse de notre territoire, il s'agit du schéma de structure communal. Nous sommes dans la phase d'attribution à ce niveau-là, ça a été voté au Conseil communal et c'est l'opération de rénovation urbaine dont on a voté récemment le périmètre, c'est en cours et on espère recevoir les offres la semaine prochaine. Voilà les postes qui ont été majorés. Il y a également le plan qualité tourisme, dont Madame l'Échevine a parlé. Pour le reste on entérine ce qui a été décidé ces derniers mois et pour lequel on se posait la question pourquoi le Directeur financier n'émettait pas un avis

positif, parce que ce n'était pas prévu au budget, alors aujourd'hui on acte ces différentes modifications ».

DECIDE :

Par 21 voix pour et 6 abstentions (Mme CHARLIER-GUILLAUME, M.X.KROELL, M. H. MANIGART, M. L. TURBANG, Mme M. WILLEMS et M. Y. SCHOPPACH),
ART.1^{er}

D'approuver, comme suit, les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2015 :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	46.607.800,80	10.610.959,20
Dépenses totales exercice proprement dit	45.958.718,93	12.259.385,59
Boni/mali exercice proprement dit	649.081,87	-1.648.426,39
Recettes exercices antérieurs	2.647.311,58	17.248.559,10
Dépenses exercices antérieurs	3.842.023,88	15.584.175,99
Prélèvements en recettes	600.000,00	2.203.518,30
Prélèvements en dépenses	0,00	0,00
Recettes globales	49.855.112,38	30.062.607,76
Dépenses globales	49.800.742,81	27.843.561,58
Boni/mali global	54.369,57	2.219.046,18

ART.2

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Directeur Financier.

21. Finances communales : Approbation du calcul du coût-vérité 2016.

22. Taxes communales : Taxe annuelle sur l'enlèvement et la gestion des déchets et y assimilés.

Monsieur MAGNUS précise que ces deux points vont ensemble et propose qu'on ne modifie pas pour l'instant la taxe que l'on a demandée à nos citoyens en ce qui concerne le coût vérité. IL précise que nous sommes à 100% pour l'instant au niveau du coût vérité et qu'avec l'augmentation que souhaite l'AIVE nous serions à 97%. Il explique que la marge qui est fixée est entre 97 et 110, et qu'ici nous proposons de maintenir les taxes telles qu'elles étaient l'an passé. Il dit que si on le souhaite on peut expliquer le détail du calcul du coût vérité et quel peut être l'impact des différents éléments qui sont repris dedans, même si c'est très technique.

Mme CHAMPLUVIER demande si la valorisation des déchets triés est soustraite du coût vérité et voudrait savoir si l'argent rapporté par les objets recyclés et les matières premières est déduit du coût vérité.

Monsieur BALON répond que la valorisation est prise en compte puisque c'est une balance entre ce que nous devons payer pour être recyclé et ce qui nous rapporte. Il explique que ce qui nous rapporte c'est par exemple les métaux, les ferreux, ou la vente du papier, il est parfois très difficile d'estimer ce qui va arriver car cela dépend de la conjoncture internationale. Il prend l'exemple du prix du papier qui est de 101 euros la tonne et qui était descendu au moment de la crise il y a quelques années à 15 euros la tonne. Donc avec les milliers de tonnes que nous avons, ça a de l'impact. Donc pour répondre à la question posée, 'oui c'est pris en compte' précise-t-il.

Monsieur MAGNUS voudrait compléter la réponse de Monsieur l'Echevin BALON et rajoute que le calcul est relativement simple et qu'il y a différents éléments qui entrent dedans. Il explique que c'est un rapport entre des recettes et des dépenses et que dans les recettes il y a les taxes

que tout le monde paie et que ces taxes représentent un montant de 2.450.000 euros en 2016. Il dit que dans les recettes complémentaires il y a les pénalités qui sont attribuées aux personnes qui ont des incivilités environnementales, ce qui représente 50.000 euros et la vente de sacs payants (0.30 pour les sacs gris et blancs) représentent 232.000 euros. Il insiste sur la différence entre le montant dans les recettes de la vente des sacs et le montant de la taxe.

Il continue en disant que dans les dépenses, on a un montant total de 2.809.000 euros et que dedans on a l'achat des sacs, la collecte des ordures ménagères, les parcs à conteneurs qui représentent 1.026.000 euros, les charges communales, les avertissements extrait de rôle que nous devons envoyer aux gens pour la perception de la taxe, la gestion administrative des déchets qui représente un pourcentage qui est pris sur le montant des frais de personnel de l'administration communale ; tout cela représente un montant de 2.809.850 euros. IL dit que lorsqu'on fait le rapport entre les deux, on a un montant de 97% alors que l'année passée nous étions à 100%.

Il explique que pour améliorer cela, soit on peut avoir des frais venant de l'AIVE qui sont en diminution, et le Président du Secteur va d'ailleurs prendre les choses en mains afin de réduire le coût au niveau de l'AIVE. Soit nous pouvons augmenter les recettes, ce que nous ne souhaitons pas faire car on estime que les taxes actuelles sont suffisamment élevées et ne souhaitons pas les augmenter.

Il précise qu'en ce qui concerne les sacs on ne compte pas non plus les modifier pour l'instant mais qu'on peut faire un petit calcul: « si par exemple on triple le montant des sacs, de manière générale sans tripler une catégorie plus que l'autre, on gagne 464.000 euros, et si le montant de la consommation des sacs reste le même, on consomme toujours autant de sacs sinon le calcul ne tient pas la route. Si on garde ce même montant de sacs, ces 464.000 euros représentent par rapport à la taxe (donc les 2.450.000 euros) un montant de même pas 20% ».

Il précise que si on voulait garder le même coût vérité il faudrait augmenter les sacs par 3 et diminuer la taxe de 18,9 % et alors on serait au même budget. Il explique que le ménage qui paie 240 euros aujourd'hui paierait 20% de moins, environs 200 euros, mais par contre dans le cas d'une famille nombreuse, ils vont devoir acheter un peu plus de sacs. Il rajoute que celui qui a un jardin, il pourra faire un compost, alors que ceux qui n'en n'ont pas ne peuvent pas en faire. Il trouve toutes ces discussions fort intéressantes au niveau intellectuel, mais après il faut mettre financièrement tout cela en place. Il pense qu'on peut discuter de tout cela au sein de différentes instances mais que cela devient une gymnastique financière.

Madame CHAMPLUVIER a une deuxième question et demande si dans les recettes ne vient pas le montant de la valorisation des déchets triés.

Monsieur MAGNUS répond que si, et qu'elle intervient dans des dépenses en moins. Il dit qu'il n'a pas donné tous les chiffres car il y a 17 postes de dépenses.

Monsieur BALON dit que c'est mutualisé, et explique que la vente du papier d'Arlon est mutualisée avec celle qui provient de Manhay ou des cantons de la province de Liège. Il dit qu'on ne calcule pas tout-à-fait.

Monsieur THILL explique que les recettes dérivées de la revente des déchets valorisables sont bien prises en compte dans la détermination du coût vérité, mais qu'elles n'apparaissent pas dans les chiffres qui sont soumis au Conseil communal. Il précise qu'en effet, ces recettes sont encaissées par l'AIVE qui ne refacture à la commune que le coût net du traitement des déchets.

Monsieur MAGNUS ajoute que la conséquence de tout cela c'est que nous ne souhaitons pas augmenter la taxe.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, fixe le taux de couverture du coût-vérité à 97%.

23. Plan de Cohésion Sociale : Approbation d'une nouvelle action dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2015.

Monsieur PERPETE explique que dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale pour la période 2014-2019, il y a 10 actions actuellement en cours qui ont été approuvées par le Conseil communal, certaines plus avancées et d'autres moins, et qu'on leur a demandé d'inclure une onzième action dans le plan. Il dit que le Comité d'accompagnement s'est réuni et que la Région Wallonne a proposé qu'on le fasse car il y a des besoins. Il explique qu'il s'agit de « la coordination d'une maison de quartier et développement social » et qu'il s'agit de la coordination d'une Ecole de Devoirs gratuite au bâtiment de la Cama dans le quartier de la Meuse. Il ajoute que cela concerne essentiellement des enfants qui se trouvent dans le quartier de la Meuse au sens large et que cette Ecole de Devoirs peut fonctionner du lundi au jeudi à partir de 15h30 et aussi le mercredi après-midi. Il ajoute encore qu'il est possible d'être financé dans le cadre de l'enveloppe du Plan de Cohésion Sociale car cela correspond à un besoin. Il explique que nous proposons de le faire parce qu'on a parfois remarqué que certaines actions des Plans de Cohésion Sociale en général, pas seulement pour celui d'Arlon, étaient souvent trop vagues et pas suffisamment encrées dans la réalité ; alors qu'ici ce serait vraiment le cas. Il précise que c'est pour information et décision formelle du Conseil communal que ce point vient, mais que c'est une demande et un encouragement de la Région Wallonne qui chapeaute et finance à la fois largement le plan.

Madame TRUM demande si des élèves d'autres écoles peuvent y venir également et si on fait de la publicité dans les écoles pour le signaler.

Monsieur PERPETE répond que d'autres élèves peuvent y venir mais que la publicité n'a pas encore été faite, car ils attendent d'abord l'accord du Conseil communal.

Madame Patty SCHMIT parle du projet qui a été fait en dehors du Plan et qui a été fait par l'aiguillage et ayant vu le succès de l'Ecole des Devoirs, il y a même une liste d'attente qui est en place. Elle pense que cela devrait être étendu à d'autres quartiers mais pour trouver le personnel c'est plus compliqué.

Madame NEUBERG rajoute qu'il s'agit d'une initiative qui a du sens, que ce soit au niveau de la Ville ou du CPAS, elle ajoute que l'atelier des devoirs au CPAS a été dédoublé, parce qu'il y a une demande et que les parents ne sont pas toujours à même d'aider leurs enfants, soit pour une question d'utilité de la langue française, soit pour une question de connaissances. Elle dit que même si on valorise un programme complet dans l'enseignement et abordable à tous, ce n'est pas toujours le cas. Donc dans certains quartiers, développer ce type de projet est vraiment une bonne initiative puisque par exemple au CPAS nous ne pouvons adresser nos services qu'aux personnes bénéficiaires, mais il y en a énormément d'autres, et elle félicite l'arrivée de ce service.

Monsieur PERPETE remercie Mme NEUBERG et ajoute que si on était dans un état rationnel on pourrait dire que les Ecoles des Devoirs, c'est le prolongement de l'enseignement, ça devrait dépendre du Ministre de l'Enseignement, financé par le niveau de pouvoir que possède l'enseignement, au niveau communal, et du ressort de l'Echevin de l'Enseignement etc... Il explique qu'en Belgique on est bien contents que, outre ce qui se fait avec les Ecoles de Devoirs existantes déjà, il y a le CPAS de son côté qui prend les moyens ou il peut pour les mettre là, que la Région Wallonne qui nous le propose via l'Echevinat des Affaires sociales, permette de répondre aux besoins du terrain, certes avec un peu de 'bric et broc' car ce n'est pas le plus cohérent comme système.

Madame NEUBERG précise que c'est un travail de bénévoles et qu'on a beaucoup de respect pour ces personnes. Certains sont des anciens instituteurs, mais d'autres n'ont pas eu ce type de formation et prennent sur leur temps pour venir aider les enfants.

Madame SCHMIT ajoute que l'Ecole des Devoirs est vraiment une porte ouverte pour les personnes du quartier, c'est bien sûr une aide aux enfants mais cela amène aussi les familles à pouvoir exprimer leurs difficultés. Pour elle c'est vraiment une porte ouverte pour les familles qui sont en difficultés et qui ne sont peut être pas suivies par le CPAS..

Monsieur TRIFFAUX signale qu'après le congé de Toussaint les activités des Petits Orateurs vont redémarrer à la Place Ysaye. Il rappelle ce que sont les Petits Orateurs : « Ce sont des activités sous forme d'ateliers plutôt ludiques, qui s'adressent aux enfants de toutes les écoles de la Ville d'Arlon qui ont besoin par exemple d'apprendre à maîtriser d'avantage la langue française, notamment pour ceux dont ce n'est pas la langue maternelle. C'est également pour des enfants qui n'ont pas confiance en eux par exemple et chaque année il y a aussi un spectacle qui est organisé ». Il invite l'assemblée à s'y rendre à l'occasion et termine en disant que c'est un programme sponsorisé par Ferrero.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver dans sa totalité la nouvelle action du Plan de Cohésion Sociale 2014-2015.

24. Service Juridique : Approbation des statuts de l'asbl « Musée militaire d'Arlon ».

Monsieur MAGNUS explique qu'en association avec le 'Département Manœuvre' nous voulons vraiment garder ce Musée Militaire ici à Arlon. Il trouve cela important pour une Ville de garnison. Depuis quelques années nous discutons avec eux pour voir comment faire et la meilleure solution, sous l'angle juridique, est de créer cette association sans but lucratif. Il annonce qui fera partie de cette asbl : La Ville d'Arlon, le Centre de compétence de la composante terre-Département manœuvre (la Défense), la Royale Fraternelle des Carabiniers cyclistes, l'Amicale 2nd US Infantry Division 'Indian Head', le Conservateur du musée, l'Adjudant-chef Klinkenberg Guy. Il conclut que cette asbl va être créée pour maintenir ce musée à Arlon.

Madame WILLEMS a constaté que le char sur la place Léopold a été remis en couleur (par Indian Head), elle ajoute qu'il va bientôt y avoir une manifestation à Arlon (le Relais Sacré) et qu'il manque toujours les insignes sur le char.

Monsieur MAGNUS répond qu'il est certain que Monsieur Klinkenberg fera tout cela correctement mais qu'ils le feront remarquer à Indian Head. Il précise également qu'Indian Head a fait cela à titre gratuit pour la Ville d'Arlon et tient à les remercier.

Monsieur MEDINGER demande si le musée restera toujours localisé dans le quartier de Stockem, et si c'est le cas, il demande s'il sera mieux indiqué car il trouve que beaucoup de gens ignorent l'existence de ce musée.

Monsieur MAGNUS est bien d'avis qu'il faut plus communiquer sur ce musée mais on ne peut pas le signaler comme on veut.

Monsieur TRIFFAUX poursuit en expliquant que ce musée étant sur le domaine militaire, on ne peut pas le signaler comme un autre musée ouvert à tout le monde et Monsieur MAGNUS confirme en disant qu'il faut une autorisation, qu'on doit faire ouvrir les barrières..

Monsieur TRIFFAUX continue en expliquant que les écoles y vont de plus en plus et que ce musée s'est fort développé au cours des dernières années, ils ont agrandis, ils ont accueillis de nouvelles collections... Il dit que c'est un très beau musée et c'est important de lui donner une structure juridique aujourd'hui pour contribuer à la pérenniser quelque soit le lieu futur dans lequel il se trouvera.

Il explique ce qui peut par exemple se passer sans structure juridique : « Il y a des collections qui viennent d'un peu partout, et si jamais l'armée devait un jour disparaître tout le monde repartirait avec ses collections dans son coin pour les remiser dans un entrepôt. On veut vraiment éviter cela ».

Madame GOFFINET invite vivement l'assemblée à aller visiter ce musée. Elle a l'occasion d'y aller régulièrement et c'est au travers de très bons contacts avec l'association Indian Head qu'on a initié le concert de Noël 'Remember 44'. Elle ajoute que comme l'a dit Monsieur TRIFFAUX des actions ont été intensifiées et continue d'expliquer : « Les guides de l'Office du Tourisme ont été formés pour pouvoir guider, même en différentes langues, au niveau de ce musée. Il est clair qu'actuellement il n'est pas bien accessible mais Monsieur Klinkenberg et les différents bénévoles sont toujours disposés à faire visiter le musée, même si on est que deux ou trois personnes. Il faut juste prendre contact et téléphoner pour être inscrit sur la liste des personnes qui sont autorisées à passer la première barrière d'entrée. Il est vraiment accessible à tout public et on a apparemment des objets très rares, des costumes du Roi Albert 1^{er}, de Léopold III, on a diverses artilleries, des mortiers exceptionnels. Le plus vieil objet date de 1830 et le plus récent est de l'époque actuelle, la collection est donc chaque fois renouvelée et s'agrandit ».

Elle confirme, tout comme Monsieur TRIFFAUX l'importance de constituer cette asbl.

Monsieur MAGNUS annonce qu'une visite sera peut être organisée.

Monsieur SCHUSTER tient à signaler qu'il y a aussi une collection qui mérite aussi toute notre attention : c'est la collection des instruments médicaux du Docteur Bernard NICOLLET. Cette collection ne restera peut-être pas tout le temps au musée et il trouve qu'elle vaut la peine d'être vue.

Monsieur PERPETE ajoute que si des personnes ont des pièces sur l'armée Allemande ou Américaine, ou des pièces qui ont attiré à la guerre de 14 ou de 40 peuvent toujours demander à Monsieur Klinkenberg de passer voir, c'est comme cela que ce musée a été constitué.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'approuver le projet d'acte constitutif de l'ASBL « Musée militaire d'Arlon

25. Administration générale : Intercommunale IMIO : approbation des points de l'assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2015.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'approuver tous les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IMIO du 19 novembre 2015 tel que repris ci-dessus ;

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision ;

De transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO dans les plus brefs délais.

26. Administration générale : AIVE Secteur Valorisation et Propreté : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale du 09 novembre 2015.

Après discussion, le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

De marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté qui se tiendra 09 novembre 2015 tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;

De charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 27 février 2013 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté du 09 novembre 2015;

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'intercommunale AIVE, trois jours au moins avant l'Assemblée générale du Secteur Valorisation et Propreté.

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à 21 heures et 10 minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. DEFRANCE

V. MAGNUS

